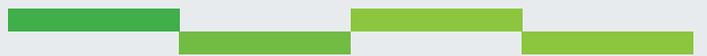




Actualisation du Document de Référence Crédit Agricole CIB 2015



Eléments financiers au 30 juin 2016

Sommaire

1 - Rapport d'activité au 1^{er} semestre 2016.....	3
1 Activités et résultats de Crédit Agricole CIB.....	4
2 Transaction avec les parties liées.....	9
3 Tendances et perspectives du 2 ^{ème} semestre 2016.....	9
4 Facteurs de risques.....	10
5 Déclaration des risques.....	21
6 Actualisation du Pilier 3 du groupe Crédit Agricole CIB.....	22
2 - Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2016.....	43
1 Cadre général.....	44
2 États financiers consolidés	45
3 Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.....	51
4 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.....	91
3 - Informations complémentaires.....	93
1 Notes des agences de notation.....	94
2 Autres informations sur l'évolution récente de la société.....	95
3 Rapport annuel au titre de l'exercice 2016 relatif à la politique et aux pratiques de rémunération des personnes définies à l'article L. 511-71 du code monétaire et financier et en application du règlement délégué (UE) no 604/2014 de la Commission du 4 mars 2014	98
4 Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration.....	105
4 - Informations générales.....	107
1 Personne responsable de l'actualisation du document de référence et du contrôle des comptes.....	108
2 Contrôleurs légaux des comptes.....	109
3 Table de concordance.....	110

Actualisation du Document de Référence Crédit Agricole CIB 2015

Eléments financiers au 30 Juin 2016



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 12 août 2016, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2016 sous le numéro D.16-0159. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

1

RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1^{er} SEMESTRE 2016

1.	Activités et résultats de Crédit Agricole CIB	4
1.1	Environnement économique et financier	4
1.2	Résultats consolidés	5
1.3	Résultats par pôle d'activité	6
2.	Transactions avec les parties liées	9
3.	Tendances et perspectives du 2 ^{ème} semestre 2016	9
4.	Facteurs de risques	10
4.1	Risques de crédit	10
4.2	Risques de marché	12
4.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board	15
4.4	Gestion de bilan – risques financiers structurels	18
4.5	Risques opérationnels	18
4.6	Risques juridiques	19
4.7	Risques de non-conformité	20
5.	Déclaration des risques	21
5.1	Déclaration d'adéquation du dispositif de gestion des risques	21
5.2	Brève déclaration sur les risques	21
6.	Actualisation du Pilier 3 du Groupe Crédit Agricole CIB	22
6.1	Contexte réglementaire et périmètre prudentiel	23
6.2	Indicateurs et ratios prudentiels	27
6.3	Composition et évolution des fonds propres prudentiels	30
6.4	Composition et évolution des emplois pondérés	39

1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

1.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Bilan du premier semestre 2016 : sous le signe de la fébrilité des marchés financiers

La première partie de l'année aura été marquée par l'extrême fébrilité des marchés financiers. En effet, début 2016, les contours du scénario économique étaient relativement simples à tracer, notamment dans le monde développé : croissance modeste sans inflation.

Dans un contexte de contraction du commerce mondial, les pays, et grandes zones géographiques devaient compter sur leurs propres forces. La croissance reposait donc essentiellement sur la consommation des ménages et l'investissement résidentiel. Les rythmes d'expansion pouvaient certes diverger quelque peu en fonction notamment du comportement de l'investissement productif : légère accélération en zone euro à la suite du désendettement et de la reconstitution des marges des entreprises, décélération en vue aux Etats-Unis. Cependant, la liste des risques s'amoncelant en amont de ce scénario (assez limpide bien que peu réjouissant) était longue. Outre les risques géopolitiques et politiques, étaient ainsi redoutés : un effondrement de la croissance chinoise, une dépréciation aussi violente qu'incontrôlée par Pékin de sa devise, un nouveau plongeon des cours des matières premières, un ralentissement sévère de la croissance américaine, une multiplication des faillites d'entreprises du secteur pétrolier américain, une déflation en zone euro et, enfin, l'inévitable enlisement du monde émergent dans la récession.

C'est cette triste histoire que se sont raconté les marchés en ce tout début d'année. La crainte d'un ralentissement chinois plus sensible qu'anticipé s'est matérialisée par une poussée violente d'aversion au risque et une recherche désespérée d'actifs sûrs. Celle-ci s'est traduite par : une chute du prix du pétrole, une baisse très marquée des taux d'intérêt des titres d'État américains et pays « cœur » de la zone euro, un élargissement des primes de risque acquittées par les pays dits « périphériques » et des « spreads » sur les marchés du crédit, un recul sensible des marchés actions. Bien que censées avoir atteint les limites de ce qu'elles savent et peuvent faire, les Banques centrales sont, par leurs discours, venues reconforter les marchés. Soudainement rassurés, les marchés se sont engagés sur une tendance haussière aussi pentue que leur trajectoire baissière l'avait elle-même été. A la suite de ce choc violent mais suivi d'un retour « à la normale » assez rapide, le panorama économique n'a pas été fondamentalement altéré. En effet, en zone euro, la reprise fondée sur le dynamisme de la demande interne s'est confirmée. La consommation privée a bénéficié simultanément de créations d'emplois, de gains de pouvoir d'achat et d'une fiscalité plus favorable aux ménages. Aux Etats-Unis, la croissance s'est poursuivie à un rythme légèrement moins soutenu : la consommation et l'investissement résidentiel ont continué de bien se comporter mais l'investissement productif ne s'est pas repris et les échanges extérieurs ont contribué négativement à la croissance.

En revanche, pour contrer les turbulences financières et limiter leurs dommages potentiels sur l'économie réelle, les stratégies monétaires de la Réserve Fédérale (Fed) et de la Banque Centrale Européenne (BCE) ont dû évoluer. La Fed et la BCE ont opté pour une politique, respectivement, encore plus prudente et encore plus souple. Remontée des Fed Funds différée pour la première, mise en place de mesures extrêmement vigoureuses en mars pour la seconde (baisse des 3 taux directeurs, élargissement du Quantitative Easing, mise en place d'une nouvelle série de Targeted Longer-Term Refinancing Operations).

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé synthétique

en millions d'euros	BFI	CPM et DVA	BFI retraitée*	Banque Privée	Activités Hors Métiers	CA-CIB	Variation** S1-2016/S1-2015
Produit Net Bancaire	2 106	11	2 117	353	62	2 532	-10%
Charges d'exploitation	(1 331)	0	(1 331)	(290)	0	(1 621)	5%
Résultat Brut d'Exploitation	775	11	786	63	62	911	-28%
Coût du risque	(288)		(288)	(7)		(295)	x1,5
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	123		123			123	x5,5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1		1			1	+0%
Résultat avant impôt	611	11	622	56	62	740	-38%
Impôt	(153)	(3)	(156)	(10)	(26)	(192)	-51%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	11	0	11	0	0	11	
Résultat net	469	8	477	46	36	559	-30%
Participations ne donnant pas le contrôle	(3)	0	(3)	6	0	3	ns
Résultat net part du groupe	472	8	480	40	36	556	-28%

*Retraité des couvertures de prêts et des impacts DVA courant en PNB pour respectivement +1 m€ et +10 m€.

** Variation calculée sur le périmètre BFI retraitée

Après un début d'année volatil, les marchés ont connu une période d'accalmie à partir de fin mars grâce aux actions des banques centrales et notamment de la BCE avec l'extension de son programme de rachats de titres aux Corporates. La volatilité sur les marchés est réapparue dès le mois de mai avec les diverses incertitudes autour de la croissance mondiale et les premières craintes autour du Brexit. Ces craintes se sont accentuées début juin entraînant un écartement des indices de crédit, pour revenir quasiment à leur niveau pré-référendum fin juin compte tenu de la longueur du process attendu de sortie de l'Union Européenne, avec un resserrement des spreads de crédit et une baisse de la volatilité en fin de période.

Dans ces conditions, les revenus de la Banque de Financement et d'Investissement, hors impact des xVA, ont démontré leur résistance avec une baisse limitée à 2% en comparaison d'un très bon premier semestre 2015.

La banque de marché et d'investissement affiche de bons résultats sur le premier semestre 2016 grâce à une forte dynamique commerciale. Hors impact des xVA, les revenus sont stables, comparés au premier semestre 2015.

Les revenus de la banque de financement sont en légère baisse, en dépit d'une bonne tenue des activités de financements structurés.

Les charges d'exploitation incluent sur les deux périodes la cotisation au Fonds de Résolution Unique (FRU). L'augmentation de cette contribution sur 2016 explique une hausse de 63 millions d'euros.

Retraité de cet élément et à change constant, les charges restent maîtrisées et sont légèrement au-dessus de celles du premier semestre 2015, dans un contexte de relance des projets d'investissements.

Le coût du risque de 2016 s'élève à 288 millions d'euros, incluant une provision juridico-réglementaire à hauteur de 50 millions d'euros. Hors cet élément, il reste dans la tendance de l'augmentation constatée depuis le troisième trimestre 2015 du fait d'une conjoncture économique dégradée sur certains secteurs. Pour mémoire, le premier semestre 2015 enregistrait 350 millions d'euros de complément de provision au titre de l'OFAC.

Le résultat des entreprises mises en équivalence enregistre les bonnes performances de la banque Saudi Fransi sur le premier semestre 2016. Pour mémoire, le résultat de 2015 incluait les dépréciations de deux participations (UBAF et Elipso, structure portant des portefeuilles de créances immobilières européennes).

Le résultat net part du groupe retraité de la Banque de Financement et d'Investissement s'établit à 480 millions d'euros à fin juin avec des bonnes performances opérationnelles des différents métiers de la banque dans un contexte de coût du risque en hausse.

1.3 RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Banque de financement

<i>en millions d'euros</i>	S1-16*	S1-15*	Variation S1-16* / S1-15*	Variation S1-16* / S1-15* à change constant
Produit Net Bancaire	1 103	1 143	-3%	-3%
Charges d'exploitation	(489)	(479)	2%	3%
Résultat Brut d'Exploitation	614	664	-8%	-7%
Coût du risque	(247)	(79)	x2,1	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	123	19	x5,5	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	1	0%	
Résultat avant impôt	491	605	-19%	
Impôt	(99)	(186)	-47%	
Résultat net	392	419	-6%	
Résultat net part du groupe	393	411	-4%	

* Retraité des couvertures de prêts en PNB pour respectivement +1 m€ et +21 m€ pour S1-16 et S1-15 et du complément de provisions pour litiges en coût du risque en S1-15 pour -350 m€.

Les revenus des métiers de la banque de financement sont en légère baisse d'un semestre à l'autre.

Sur les activités de financements structurés, le niveau de revenus est en hausse de 3% à change constant par rapport au premier semestre 2015. En 2016, les transports aériens, les infrastructures et le financement d'acquisition se portent bien. Le montant des commissions est en hausse et les bonnes performances sont généralisées sur la majorité des lignes-produits.

Crédit Agricole CIB retrouve sa place de leader mondial sur le financement aéronautique (source : Air Finance Database) et passe à la 2^{ème} place comme teneur de livres sur les prêts à effet de levier européens sur la zone EMEA.

Les revenus de la banque commerciale sont quant à eux en baisse de 8% à change constant par rapport au premier semestre 2015, pénalisé par un contexte économique défavorable sur 2016, marqué par la poursuite de la chute du cours du pétrole (-33% entre les deux périodes). CACIB parvient toutefois à maintenir ses parts de marché et reste numéro un en France et numéro 5 en Europe de l'Ouest en tant que teneur de livre sur le marché de la syndication.

Les charges d'exploitation sont en légère hausse du fait de l'augmentation de la contribution au FRU.

Hors provision juridique-réglementaire, le coût du risque apparaît en hausse comparé à un niveau 2015 particulièrement bas.

Banque de marché et d'investissement

<i>en millions d'euros</i>	S1-16*	S1-15*	Variation S1-16* / S1-15*	Variation S1-16* / S1-15* à change constant
Produit Net Bancaire	1 003	1 213	-17%	-16%
Charges d'exploitation	(842)	(784)	7%	9%
Résultat Brut d'Exploitation	161	429	-62%	-61%
Coût du risque	(41)	(35)	17%	
Résultat avant impôt	120	394	-70%	
Impôt	(54)	(134)	-60%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	11	(1)	ns	
Résultat net	77	259	-70%	
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	0	ns	
Résultat net part du groupe	79	259	-69%	

* Hors impact DVA sur le produit net bancaire pour +10 m€ en S1-16 + 67m€ en S1-15

Dans un environnement de marché toujours chahuté, accentué notamment en fin de période par les incertitudes liées au Brexit, les métiers de la banque de marché et d'investissement réalisent un bon premier semestre 2016. Hors éléments de xVA, la performance est stable en comparaison d'un premier semestre 2015 qui avait bénéficié de conditions de marché favorables (politique de Quantitative Easing de la BCE, suppression du cours plancher CHF/EUR).

Sur les activités de marché, hors impact des xVA, les revenus du semestre sont en hausse par rapport à 2015. La performance est portée principalement par les activités de Taux (négativement impactées en 2015 par les obligations souveraines et les incertitudes sur la dette grecque) et de Crédit (notamment sur le deuxième trimestre 2016).

Crédit Agricole CIB progresse d'une place pour atteindre le 5^{ème} rang mondial dans les émissions de dettes. Crédit Agricole CIB conserve sa 1^{ère} place sur les émissions d'ABCP en Europe, se classe à la 1^{ère} position en Europe du classement Dealogic du marché des placements privés européens (Euro PP) à l'issue du premier semestre 2016, confirmant ainsi sa place de leader sur ces marchés. Ensuite, Crédit Agricole CIB se hisse au 2^{ème} rang mondial en tant que teneur de livres sur les émissions supranationales (source CPWare) et se positionne en 2^{ème} place mondiale pour les émissions d'obligations vertes.

Les revenus de la banque d'investissement, quant à eux, sont stables par rapport au premier semestre 2015. Les bonnes performances du semestre sont portées par l'ensemble des activités et notamment par des opérations d'augmentations de capital en France ainsi que par un bon volume d'émissions d'obligations convertibles.

L'augmentation des charges est intégralement liée à la hausse de la contribution au FRU en 2016.

Gestion de fortune

en millions d'euros	S1-16	S1-15	Variation S1-16 / S1-15	Variation S1-16 / S1-15 à change constant
Produit Net Bancaire	353	394	-10%	-10%
Charges d'exploitation	(290)	(294)	-1%	-4%
Résultat Brut d'Exploitation	63	100	-37%	-27%
Coût du risque	(7)	(18)	-61%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(3)	ns	
Résultat avant impôt	56	79	-29%	
Impôt	(10)	(19)	-47%	
Résultat net	46	60	-23%	
Participations ne donnant pas le contrôle	6	8	-25%	
Résultat net part du groupe	40	52	-23%	

Les revenus du métier Gestion de Fortune s'établissent à 353 millions d'euros au premier semestre 2016, essentiellement liés à un repli des commissions de courtage sur les achats/ventes de titres et un recul des commissions et rétrocessions sur fonds. La baisse du volume des transactions s'explique par le comportement attentiste des clients face à un marché volatil durant le premier semestre 2016.

Les actifs sous gestion passent de 109,6 milliards d'euros à fin décembre 2015 à 109,3 milliards d'euros au 30 juin 2016 incluant une collecte positive de 740 millions d'euros et un effet change et marché pour -1 milliard d'euros.

Activités hors métiers

en millions d'euros	S1-16	S1-15	Variation S1-16 / S1-15
Produit Net Bancaire	62	148	-58%
Charges d'exploitation	0	0	ns
Résultat Brut d'Exploitation	62	148	-58%
Résultat avant impôt	62	148	-58%
Impôt	(26)	(58)	-55%
Résultat net	36	90	-60%
Résultat net part du groupe	36	90	-60%

Dans un environnement économique complexe, le produit de 62 millions d'euros au premier semestre 2016 reflète l'écartement des spreads de crédit propres sur nos émissions.

2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans la note annexe 9 aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2016.

3. TENDANCES ET PERSPECTIVES DU 2^{EME} SEMESTRE 2016

Perspectives pour le second semestre 2016 : sous le signe du « Brexit » et de l'incertitude

Le 23 juin, les Britanniques se sont largement prononcés en faveur du « Brexit », un résultat aussi net qu'inattendu. Pris par surprise, les marchés financiers ont réagi violemment en s'écartant (sans grande distinction ni hiérarchie) de ce qui de près ou de loin recelait du risque.

La recherche d'actifs sûrs a violemment fait baisser les taux d'intérêt des titres publics américains, japonais, allemands (à titre d'illustration, le taux à 10 ans allemand a même dangereusement approché -0,2%).

A court terme, hormis pour le Royaume-Uni où la croissance devra être sérieusement amputée (perte de confiance, effets de richesse négatifs, baisse de la livre, accélération de l'inflation), les implications économiques directes semblent devoir être « digestes ».

En zone euro, la première victime sera évidemment la confiance : cela ne risque cependant pas de faire dérailler la croissance. La reprise cyclique (peu dynamique certes) est installée. Elle continuera par sa relative inertie à générer une croissance au moins en ligne avec le rythme potentiel.

En revanche, le sursaut attendu de l'investissement susceptible de garantir une croissance plus pérenne sera perturbé par le manque de visibilité.

La croissance devrait donc se stabiliser (autour de 1,6%) en 2016 ; elle décélérerait aux Etats-Unis (1,9% après 2,4% en 2015), sans que ce mouvement ne soit imputable au « Brexit ». Si les dégâts économiques de ce dernier sont à court terme contenus, ce sont plus les implications politiques qu'il va falloir redouter. Incertitudes politiques, confiance des investisseurs mise à mal, aversion au risque. Un environnement propice, d'une part, au maintien durable de taux d'intérêt à long terme extrêmement bas et, d'autre part, aux épisodes de fortes turbulences financières.

Pour Crédit Agricole CIB

Malgré un environnement particulièrement volatil au premier semestre, CACIB a démontré sa résilience et apparaît en ordre de marche pour aborder la deuxième partie de l'année avec confiance, conformément aux objectifs fixés dans le nouveau PMT « Ambition stratégique 2020 ».

Sur le second semestre, les financements structurés devraient confirmer l'atteinte de leurs objectifs tandis que l'environnement devrait être plus porteur pour les activités de banque commerciale malgré un environnement de taux durablement bas.

La bonne tenue des activités de marché devrait se poursuivre notamment sur les activités de taux, de change et de titrisation, avec une activité commerciale soutenue comparable à celle du premier semestre.

4. FACTEURS DE RISQUES

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- les risques de crédit;
- les risques de marché;
- les risques particuliers présentés selon le format recommandé par le Financial Stability Board;
- les risques structurels de gestion du bilan (risques de taux d'intérêt global, risques de liquidité, risques de change);
- les risques opérationnels, les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2015, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques (pages 136 à 164).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2016 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 5.5 des annexes aux états financiers.

4.1 RISQUES DE CRÉDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2015, pages 137 à 145.

A noter que concernant les risques de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole CIB utilise à présent le modèle interne EPE (Expected Positive Exposure) de CACIB pour le calcul de l'EAD (Exposure At Default), le Collège de l'ACPR ayant autorisé le 22 mai 2014 l'utilisation du modèle interne EPE de CACIB pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché et de la VaR.

Périmètre

Le périmètre pour les risques de crédit prend en compte les engagements commerciaux, hors portefeuilles titres et dérivés.

A noter que les opérations avec le groupe Crédit Agricole S.A. sont exclues de ce périmètre.

Au 30 juin 2016, la ventilation par zone géographique et par filière économique des crédits accordés à la clientèle et aux banques par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élèvent à 277 milliards d'euros contre 288 milliards d'euros au 31 décembre 2015, et se répartit comme suit :

Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique

Répartition en %	30.06.2016	31.12.2015
Autres pays d'Europe de l'Ouest	29,1%	29,2%
Amérique du nord	21,5%	20,9%
France	21,4%	22,8%
Asie (Hors Japon)	10,4%	10,3%
Japon	6,4%	6,5%
Afrique et Moyen-Orient	5,6%	4,8%
Amérique Latine	3,8%	3,7%
Autres pays d'Europe	1,7%	1,6%
Autres et supranationaux	0,1%	0,0%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export, hors exposition de l'UBAF)

Ventilation des risques de contrepartie par filière économique

Répartition en %	30.06.2016	31.12.2015
Divers	16,7%	16,1%
dont Titrisations	9,9%	9,1%
Banque (dont Banques centrales)	13,0%	14,9%
Pétrole et Gaz	11,2%	11,3%
Immobilier	6,0%	5,7%
Industrie lourde	4,8%	4,5%
Aéronautique/Aerospatial	4,8%	4,3%
Maritime	4,6%	4,6%
Electricité	4,4%	4,6%
BTP	3,8%	3,6%
Automobile	3,5%	3,4%
Production & Distribution de biens de consommation	3,1%	2,6%
Telecom	2,9%	3,1%
Autres activités financières (non bancaires)	2,9%	2,7%
Autres Transports	2,9%	2,8%
Autres industries	2,8%	3,8%
Assurance	2,0%	2,0%
Agroalimentaire	1,9%	2,0%
Santé/Pharmacie	1,8%	1,7%
Informatique/Technologies	1,8%	1,7%
Tourisme/Hotels/Restauration	1,7%	1,8%
Services non marchands/Secteur public/Collectivité	1,3%	0,9%
Media/Edition	0,9%	1,0%
Utilities	0,6%	0,6%
Bois/Papier/Emballage	0,4%	0,3%
Total	100,0%	100,0%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export, hors expositions de l'UBAF)

La répartition de nos engagements par filières économiques reste globalement stable. A noter cependant la progression de nos engagements sur la filière Divers tirée essentiellement par les activités de Titrisations.

Par ailleurs, la baisse de la part relative des Banques s'explique par la baisse de nos dépôts auprès des principales banques centrales.

Exposition des prêts et créances par agent économique

La répartition des prêts et créances dépréciés par agent économique est présentée dans la note 5.3 des états financiers.

Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 3.8 des états financiers consolidés.

4.2 RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 146 à 152, du document de référence 2015.

Gestion du risque

■ Méthodologie et système de mesure

Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolution au cours du premier semestre 2016 .

Exposition (mesure de la Value at Risk)

■ Mesure de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1er semestre 2016

en millions d'euros	30.06.2016	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2015
VaR Taux	11	7	14	10	6
VaR Action	1	0	4	1	1
VaR Change	3	2	5	4	3
VaR Crédit	6	3	8	5	7
Effet de compensation	(6)				(1)
Crédit Agricole CIB	14	8	17	12	16

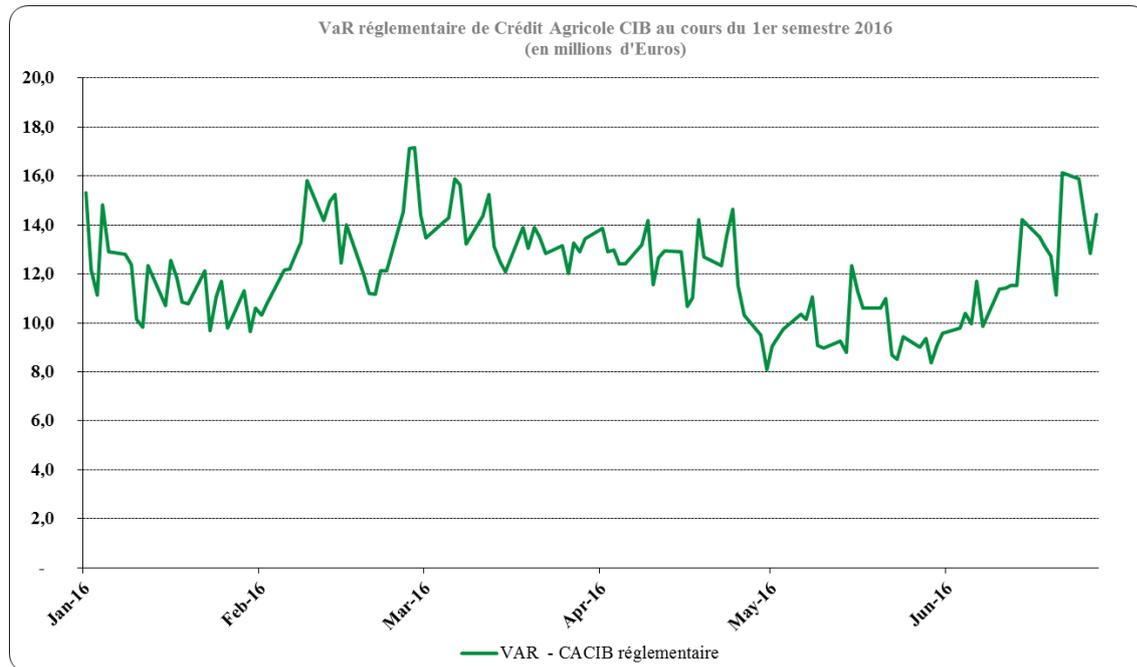
La VaR réglementaire à la fin du 1^{er} semestre 2016 s'élève à 14,4 millions d'euros.

Sur le 1^{er} semestre 2016, la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans des fourchettes comparables à 2015 pour atteindre un maximum à 17,2 millions d'euros le 02 mars 2016.

Cette tendance à une certaine stabilité de la VaR est d'autant plus notable que la période a été marquée par plusieurs périodes de volatilité forte, la première en début d'année où le ralentissement de l'économie chinoise, le repli du baril de pétrole et les tensions sur les spreads ont suscité une grande nervosité sur la plupart des marchés financiers atténuées ensuite par les mesures de la BCE, la seconde en fin de période suite au Brexit, où l'accalmie est finalement revenue dans un contexte de taux historiquement bas.

Par ailleurs, aucune exception de Backtesting par rapport au P&L réel (P&L quotidien hors réserves) n'a été constatée sur le semestre.

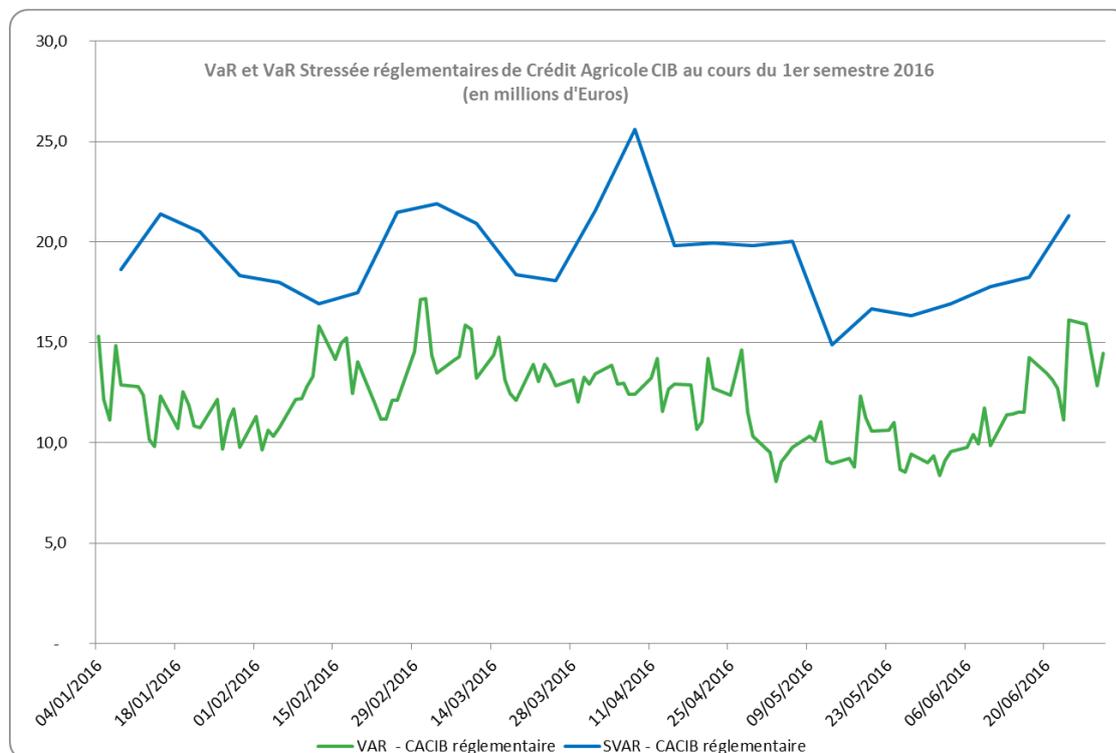
■ Evolution journalière de la VaR Crédit Agricole CIB



Exposition SVaR

■ Mesure de la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB au cours du 1er semestre 2016

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (Stressed Value at Risk) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2016.



Sur le premier semestre, le ratio VaR stressée / VaR reste stable dans une fourchette équivalente au second semestre 2015 avec un ratio VaR stressée / VaR à 1,3 à fin juin 2016, également en phase avec celui de fin d'année.

■ Évolution de la VaR stressée (99 %, 1 jour)

En millions d'euros	30.06.2016	Minimum	Moyenne	Maximum	31.12.2015
VaR stressée	21	15	19	26	20

Autres indicateurs

■ Exigence de fonds propres liés à l'IRC (Incremental Risk Charge)

En millions d'euros	30.06.2016	Minimum	Moyenne	Maximum	31.12.2015
IRC	109	109	137	167	141

■ Exigence de fonds propres liés à la CVA

En millions d'euros	30.06.2016	Minimum	Moyenne	Maximum	31.12.2015
CVA	320	308	334	376	282

■ Exigence de fonds propres liés à la Prudent Valuation

En millions d'euros	30.06.2016	Minimum	Moyenne	Maximum	31.12.2015
Prudent Valuation	506	463	480	506	463

4.3 EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Financial Stability Board. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2016. A ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes au titre de leur examen limité sur l'information financière semestrielle.

Tableau de synthèse des expositions présentées ci-après au 30 juin 2016 :

en millions d'euros	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	18	(1)		17	(1)	22	(5)	17	
CMBS	3	0		3		2		2	
CDO super senior non couverts	661	(661)			(2)	1 345	(1 330)	15	(3)
CDO mezzanines non couverts	16	(16)				176	(176)		
CLO non couverts	2			2					
Protections acquises auprès de monolines						52	(32)	20	(4)
Protections acquises auprès de CDPC									

⁽¹⁾ Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés)

⁽²⁾ Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés)

⁽³⁾ Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés)

⁽⁴⁾ Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés)

ABS Immobilier

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	31.12.2015	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2016
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	0	0	22	18	0	0
Décote*	0	0	(1)	(1)	0	0
Exposition nette en millions d'euros	0	0	21	17	0	0
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	0	0	23	20	2	2
Décote	0	0	(3)	(5)	(0)	(0)
Exposition nette en millions d'euros	0	0	20	15	2	2
% subprime sous-jacents sur exposition nette	0%	0%				

Ventilation par notation de l'exposition brute totale

AAA						
AA					100%	100%
A			49%	46%		
BBB			51%	54%		
BB						
B						
CCC						
CC						
C						
Non noté						

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Autres	
CMBS	31.12.2015	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2016
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette*	0	0	0	0	3	0
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette	0	0	2	2	0	0

* Il n'y a plus de provision collective depuis le 31 décembre 2014

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 30 juin 2016 : nominal = 9 millions d'euros; juste valeur = 6 millions d'euros.
- 31 décembre 2015 : nominal = 9 millions d'euros ; juste valeur = 3 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

■ CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
30.06.2016	50%	60%	60%
31.12.2015	50%	60%	60%

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

■ CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que, les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 30 juin 2016, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 15 millions d'euros sur les CDO super senior non couverts.

■ Décomposition des CDO super senior

en millions d'euros	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 346	661
Décote	1 330	661
Provision collective	0	0
Valeur nette	15	0
Valeur nette au 31.12.2015	13	0
Taux de décote *	99%	100%
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	13%	0%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	43%	0%
% des actifs Alt A sous jacents	4%	0%
% des actifs Jumbo sous jacents	0%	0%

* Après prise en compte des tranches décotées à 100%

■ Autres expositions au 30 juin 2016

en millions d'euros	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	0	(0)		0
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	2	(0)		2
CDO Mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	176	(176)		0
CDO Mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances *	16	(16)		0

* Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation d'un CDO anciennement comptabilisé en prêts et créances

4.4 GESTION DE BILAN – RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 156 à 159 du document de référence 2015 et n'ont pas connu d'évolution significative.

Risques de taux d'intérêt global

L'exposition du groupe Crédit Agricole CIB n'a pas fondamentalement évolué au cours du premier semestre.

Les impasses de taux au 30 juin 2016 se détaillent comme suit et traduisent une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêts :

<i>en milliards d'euros</i>	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	-0,1	0,2	0,1
Impasse moyenne Euro et autres devises	6,9	0,7	0,5

Risques de liquidité

Les principes méthodologiques, la gestion et le suivi du risque de liquidité n'ont pas connu d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2015.

Risques de change

La politique de gestion, de suivi et le contrôle du risque de change n'a pas significativement évolué sur le premier semestre.

Risques de taux et change

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie. Les 3 types de couvertures (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le document de référence 2015 en page 159.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

30.06.2016				
<i>en millions d'euros</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	14	66	85	164
Flux de trésorerie couverts (à payer)	0	0	0	0

4.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document de référence 2015, pages 159 et 160, et n'ont pas connu d'évolutions matérielles depuis le 31 décembre 2015.

4.6 RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole CIB et de ses filiales consolidées par intégration globale, sont décrites pages 160 et 161 dans le rapport de gestion pour l'exercice 2015 lui-même inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2016 sous le numéro D.16-0159.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, il convient de noter les évolutions suivantes :

■ Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison mère Crédit Agricole S.A, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison mère Crédit Agricole S.A, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont répondu à la Commission européenne sur ces griefs, et ont présenté oralement leurs arguments en défense au cours du mois de juin 2015. La date à laquelle la décision de la Commission européenne sera rendue n'est pas connue à ce jour.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC), visant Crédit Agricole CIB et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte par la KFTC sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) se poursuit.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), celles-ci sont toujours au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité.

L'action de groupe "Lieberman" est pour le moment suspendue pour des raisons de procédure devant la Cour fédérale de l'État de New York. S'agissant de l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (motion to dismiss).

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques, sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate).

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

■ Bonds SSA

Crédit Agricole CIB a reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies). Crédit Agricole SA et Crédit Agricole-CIB sont cités, avec d'autres banques, dans plusieurs actions de groupe (class actions) devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB procède à des investigations internes afin de réunir les informations requises. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 2016. A ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2016 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

A ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 6 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe Crédit Agricole CIB.

4.7 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le dispositif de gestion, de suivi et le contrôle des risques de non-conformité sont décrits au sein du document de référence 2015, page 161 et n'ont pas connu d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2015.

5. DÉCLARATION DES RISQUES

5.1 DÉCLARATION D'ADÉQUATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à l'article 435-1-e du CRR (règlement européen n°575/2013) et sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été transmises courant 2015, le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 février 2016 a considéré que, les dispositifs de gestion des risques mis en place par Crédit Agricole CIB étaient appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la Banque.

5.2 BRÈVE DECLARATION SUR LES RISQUES

Les principes généraux de la brève déclaration sur les risques sont détaillés dans le document de référence 2015 pages 162 à 164.

6. ACTUALISATION DU PILIER 3 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

6.1	Contexte réglementaire et périmètre prudentiel.....	23
	Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle.....	23
	Périmètre prudentiel	23
	Cadre prudentiel (CRR/CRD 4).....	24
	Phase transitoire de mise en œuvre	24
	Exigences minimales	25
6.2	Indicateurs et ratios prudentiels	27
	Ratios de solvabilité.....	27
	Ratio de levier.....	29
	Ratio MREL/TLAC	29
6.3	Composition et évolution des fonds propres prudentiels	30
	Composition des fonds propres	30
	Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels.....	37
	Evolution des fonds propres réglementaires au premier semestre 2016	38
6.4	Composition et évolution des emplois pondérés.....	39
	Utilisation des modèles internes.....	39
	Emplois pondérés par type de risque.....	39
	Évolution des emplois pondérés	41

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de facteurs de risques. Le dispositif de facteurs de risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole CIB sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation prudentielle, le groupe Crédit Agricole CIB a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Le règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 de la Commission du 20 décembre 2013 définit des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements assujettis, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

6.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Le champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle est décrit dans le document de référence 2015 de Crédit Agricole CIB en page 167.

Périmètre prudentiel

■ Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont quelques entités ad hoc prudentiellement mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes IFRS 11, restent prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les comptes consolidés intermédiaires résumés "Périmètre de consolidation au 30 juin 2016".

Tableau 1 – Différence de traitement des participations entre périmètre comptable et périmètre prudentiel

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	<ul style="list-style-type: none"> •Dédution du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. •Dédution des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	<ul style="list-style-type: none"> •Mise en équivalence •Titres de participation dans les établissements de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> •Dédution du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. •Dédution des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Dédution des instruments CET1, AT1 et T2, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP	Intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

Tableau 2 – Passage du bilan consolidé comptable au prudentiel au 30 juin 2016

(en millions d'euros)	30.06.2016		
	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel ⁽²⁾
Caisses, banques centrales	22 026	67	22 093
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	329 052	201	329 253
Instruments dérivés de couverture	1 866	(108)	1 758
Actifs financiers disponibles à la vente	27 411	903	28 314
Prêts et créances sur les établissements de crédit	39 896	248	40 144
Prêts et créances sur la clientèle	134 943	(12 053)	122 890
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4	-	4
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	-
Actifs d'impôt courants et différés	1 133	-	1 133
Compte de régularisation et actifs divers	40 053	7	40 060
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Particip et parts dans les entreprises mises en équivalence	2 096	50	2 146
Immobilisations	506	2	508
Ecart d'acquisition	1 006	-	1 006
ACTIF	599 992	(10 683)	589 309
Banques centrales	1 323	-	1 323
Passifs à la juste valeur par résultat	319 818	43	319 861
Instruments dérivés de couverture	2 087	(40)	2 047
Dettes envers les établissements de crédit	52 940	395	53 335
Dettes envers la clientèle	117 301	10 157	127 458
Dettes représentées par un titre	48 539	(21 400)	27 139
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	105	-	105
Passifs d'impôts courants et différés	665	-	665
Compte de régularisation et passifs divers	30 613	(4)	30 609
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provision technique des entreprises d'assurance	7	(7)	-
Provisions	1 452	173	1 625
Dettes subordonnées	5 417	-	5 417
TOTAL DETTES	580 267	(10 683)	569 584
TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 725	-	19 725
Capitaux propres part du groupe	19 623	-	19 623
Intérêts minoritaires	102	-	102
PASSIF	599 992	(10 683)	589 309

1) Les écarts de traitement entre le périmètre statutaire et prudentiel proviennent principalement d'entités de titrisation qui sont en intégration globale dans le périmètre statutaire alors qu'elles sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel

2) Déclaration FINREP

Cadre prudentiel (CRR/CRD 4)

■ Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRR/CRD 4) par rapport à Bâle 2

La synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRR/CRD4) par rapport à Bâle 2 est décrite dans le document de référence 2015 de Crédit Agricole CIB en pages 168 et 169.

Phase transitoire de mise en œuvre

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRR/CRD 4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des éléments nouveaux sur les fonds propres.

1. application transitoire du traitement des filtres prudentiels sur les **plus et moins-values latentes** sur les actifs disponibles à la vente : les plus-values latentes sont progressivement intégrées au CET1 (40 % en 2015 ; 60 % en 2016 ; 80 % en 2017 et 100 % les années suivantes). À l'inverse, les moins-values latentes ont été intégrées dès 2014. Par ailleurs, les plus et moins-values latentes sur les titres souverains restent exclues des fonds propres jusqu'à l'adoption de la norme IFRS 9 par l'UE ;
2. déduction progressive de l'écrêtement ou de l'exclusion des **intérêts minoritaires** par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1^{er} janvier 2014 ; le montant résiduel (40 % en 2016) reste traité selon la méthode CRD 3.
3. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des déficits reportables** par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1^{er} janvier 2014. Le montant résiduel (60 % en 2015) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
4. pas d'application transitoire de la déduction des montants négatifs résultant d'un **déficit de provisions par rapport aux pertes attendues** (pour mémoire, déduction en CRD 3 à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2*), avec un calcul des montants distinguant maintenant les créances saines et celles en défaut ;
5. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des différences temporelles** : le montant dépassant la double franchise partiellement commune aux participations financières supérieures à 10 %, est déduit par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1^{er} janvier 2014. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (40% en 2016) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
6. déduction progressive des instruments de CET1 détenus dans des entités financières constituant des **participations dans lesquelles le taux de détention est supérieur à 10 %** : le montant résiduel du dépassement de double franchise commune aux IDA traités au point précédent, est déduit suivant les mêmes modalités qu'au point ci-dessus. Les éléments couverts par la franchise sont comme ci-dessus pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (40 % en 2016) reste traité selon la méthode CRD 3 (déduction à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*) ;

7. Les **instruments de dette hybride** qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle 2 et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2016, 60 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 est reconnu, puis 50 % en 2017, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Enfin, les **immobilisations incorporelles** (dont les écarts d'acquisition) ont été déduites du CET1 à 100 % dès 2014, conformément à la transposition nationale des règles d'application transitoire.

Exigences minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR). Le régulateur fixe en complément de façon discrétionnaire des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

Exigences minimales du Pilier 1

- Ratios de fonds propres avant coussins : depuis le 1^{er} janvier 2015, l'exigence minimale de CET1 phasé est de 4,5 %, l'exigence minimale de Tier 1 est de 6 % et l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % ;
 - À ces ratios s'ajouteront des coussins de fonds propres dont la mise en application sera progressive :
 - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
 - le coussin contra-cyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD ⁽¹⁾) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe,
 - les coussins pour risque systémique et pour les établissements d'importance systémique mondiale (**SIFI's**) (respectivement entre 0% et 5% et entre 0% et 3,5%). Ces deux coussins ne sont pas cumulatifs, les doubles comptages étant éliminés par le régulateur de l'entité consolidante.
 - Seul le groupe Crédit Agricole est un SIFI's. Crédit Agricole CIB ne rentre pas dans cette catégorie.

Ces coussins entreront en application à partir de 2016 par incréments progressifs annuels jusqu'en 2019 (0 % en 2015, 25 % du coussin demandé en 2016, 50 % en 2017 etc.). Le coussin pour risque systémique peut être mis en place dès 2015 par une autorité nationale sous condition de justification documentée auprès de l'Autorité bancaire européenne. Lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est modifié au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est au moins 12 mois après la date de publication. Les incréments progressifs annuels définis ci-dessus s'appliquent à l'issue de la période de préavis de 12 mois.

Ces coussins doivent être couverts par du CET1 phasé.

Exigences minimales sur la base des informations connues à fin juillet 2016

1 ^{er} janvier...	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Common Equity Tier One</i>	4,0 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
<i>Tier 1 (CET1 + AT1)</i>	5,5 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
<i>Tier 1 + Tier 2</i>	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Coussin de conservation			0,625 %	1,250 %	1,875 %	2,50 %
Coussin contra-cyclique (entre 0 et 2,5 %)			0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin pour risque systémique (entre 0 et 5 %)			0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin <i>G-SIB</i> (dédié aux établissements systémiques) (entre 0 et 3,5 %)			0 %	0 %	0 %	0 %

Exigence totale GROUPE Crédit Agricole CIB, y compris buffer telle que connue à fin juillet 2016

1 ^{er} janvier...	2014	2015	2016
CET1 + Coussins	4,0 %	4,5 %	5,125 %
T1 + Coussins	5,5 %	6,0 %	6,625 %
T1 + T2 + Coussins	8,0 %	8,0 %	8,625 %

⁽¹⁾ L'EAD est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

Exigences minimales au titre du Pilier 2

Crédit Agricole CIB a été notifié par la Banque centrale européenne (BCE) des nouvelles exigences de capital applicables suite aux résultats du Processus de revue et d'évaluation de supervision "SREP".

Séparément, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a, le vendredi 18 décembre 2015, rendu un avis clarifiant que les exigences de capital au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 devaient être respectées avant que les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) puissent être alloués à l'exigence globale de coussin de fonds propres. En conséquence, les institutions qui ne respecteront pas les exigences de capital minimum au titre du Pilier 2 (y compris toute surcharge systémique) feront l'objet, selon le cas, d'une limitation ou d'une interdiction de distribuer des dividendes aux actions, d'effectuer des paiements liés à des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 hybrides, de verser des rémunérations variables aux personnels identifiés. L'ABE a également recommandé que les exigences de capital au titre du Pilier 2 soient rendues publiques.

Crédit Agricole CIB devra respecter un ratio CET1 consolidé minimum (incluant les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 et du coussin de conservation des fonds propres) d'au moins 9,50 %, en phase transitoire (phased in), au 1er janvier 2016.

6.2 INDICATEURS ET RATIOS PRUDENTIELS

Ratios de solvabilité

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels de manière simplifiée. Le tableau complet est présenté dans la section Composition et évolution des fonds propres prudentiels/Composition des fonds propres de ce chapitre.

en millions d'euros	30.06.2016	30.06.2016	31.12.2015	31.12.2015
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non phasé
Capital et réserves part du groupe (1)	15 916	16 121	15 121	15 259
(+) Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (avance d'actionnaires)				
(+) Intérêts minoritaires	99	0	93	0
(-) "Prudent valuation"	(332)	(332)	(286)	(286)
(-) Déductions du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(1 153)	(1 153)	(1 159)	(1 159)
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	(198)	(331)	(172)	(430)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(12)	(12)	(10)	(10)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles (2)	(1 100)	(1 251)	(1 089)	(1 176)
Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important	2 514	2 514	2 407	2 407
Impôts différés déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	670	670	569	569
Utilisation de la franchise de 10 % (individuellement pour les instruments CET1 d'entités du secteur financier d'une part et les impôts différés d'autre part)	1 414	1 414	1 318	1 318
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(7)	(7)	(9)	(9)
Ajustements transitoires et autres déductions applicables aux fonds propres CET1 (2)	293	(147)	464	(190)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	13 506	12 889	12 952	12 000
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	2 435	2 435	1 800	1 800
Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	2 510		2 744	
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1				
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	(220)		(327)	
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	4 726	2 435	4 217	1 800
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	18 232	15 325	17 169	13 800
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	2 279	2 279	1 555	1 555
Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	30		30	
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	444	444	451	451
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2				
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	(220)		(270)	
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	2 533	2 723	1 766	2 005
FONDS PROPRES GLOBAUX	20 765	18 047	18 936	15 806
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	124 931	124 555	124 325	124 109
Ratio CET1	10,8%	10,3%	10,4%	9,7%
Ratio Tier 1	14,6%	12,3%	13,8%	11,1%
Ratio global	16,6%	14,5%	15,2%	12,7%

(1) Ce poste est détaillé dans le tableau ci-dessous de passage des capitaux propres aux fonds propres.

(2) Ce poste comprend l'ajustement transitoire au titre du dépassement de franchise sur les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important (se reporter au point 2 et 2' du tableau de passage des capitaux propres aux fonds propres).

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 12,9 milliards d'euros au 30 juin 2016, en hausse de 0,9 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2015.

Les éléments ayant impacté le CET1 au premier semestre 2016 concernent essentiellement une augmentation de capital de +1 milliard d'euros et l'effet change sur la position structurelle en dollars US et devises liées pour -0,1 milliard d'euros ;

En phasé, les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 13,5 milliards d'euros au 30 juin 2016. L'écart entre la vision phasée et la vision non phasée des fonds propres de base de catégorie 1 (+0,6 milliard d'euros) résulte du phasing des déductions correspondant aux dépassements de franchises et pour le solde du phasing d'une part sur la prise en compte des plus-values latentes sur portefeuilles AFS et d'autre part sur les filtres prudentiels liés aux intérêts minoritaires, au DVA et aux impôts différés actifs (déficits reportables).

Le détail des variations des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés et phasés est le suivant :

- le poste capital et réserves qui s'est apprécié de 0,9 milliard d'euros en raison d'une augmentation de capital de 1 milliard d'euros et de l'effet change sur la position structurelle en dollars USD et devises liées pour -0,1 milliard d'euros ;
- les intérêts minoritaires sont totalement filtrés en non phasé ; ils s'élèvent à 0,1 milliard d'euros en phasé ;
- la déduction au titre de la prudent valuation s'élève à 0,3 milliard d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2015 ;
- les déductions au titre du goodwill et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 1,2 milliard d'euros en non phasé comme en phasé, stable par rapport au 31 décembre 2015 ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables s'élèvent à 0,3 milliard d'euros en non phasé, stables par rapport à fin 2015 ; en phasé, ils s'élèvent à 60% du montant non phasé ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % s'élèvent à 2,5 milliards d'euros, en hausse notamment sous l'effet du change. Ces déductions font l'objet du calcul de franchise qui réduit leur impact à 1,3 milliard d'euros en non phasé et à 0,7 milliard d'euros en phasé ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 0,7 milliard d'euros au 30 juin 2016. Ils bénéficient pleinement de la franchise et font donc l'objet d'un traitement en emplois pondérés à 250 %.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) non phasés s'élèvent à 15,3 milliards, tandis que ceux phasés atteignent 18,2 milliards d'euros et ont augmenté de 1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Ils incluent le CET1 décrit ci-dessus ainsi que l'Additional Tier 1 qui évolue ainsi :

- la totalité du stock antérieur au 1er janvier 2014 est non éligible en non phasé. En phasé, la clause de maintien des acquis permet de retenir un montant de dette correspondant à 60% du stock au 31 décembre 2012. Ces titres « grandfatherés » baissent du fait du remboursement anticipé d'un titre subordonné émis en dollar pour un montant de 0,2 milliard d'euros, devenu non efficace prudentiellement ;
- l'émission d'un instrument de Tier 1 additionnel pour +0,72 milliard de dollars, dont +0,2 milliard de dollars en remplacement de l'instrument remboursé en février
- en non phasé, aucune déduction n'est effectuée sur ce compartiment. En revanche, en phasé, les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % qui ne sont pas déduits du CET1 du fait du mécanisme de phasing sont déduits des fonds propres Tier 1 à hauteur de 50%. Au 30 juin 2016, cette déduction s'élève à 0,2 milliard d'euros, en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2015.

Les fonds propres additionnels de catégorie 2 (Additional Tier 2) non phasés, à 2,5 milliards d'euros, sont en hausse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015, notamment suite à l'émission d'un prêt subordonné de 0,75 milliard d'euros :

- les emprunts hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 2,3 milliards d'euros, suite à l'émission citée au paragraphe précédent ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues selon l'approche notations internes et les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux selon l'approche standard s'élève à 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2016, stable par rapport 31 décembre 2015 ;
- En phasé, les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % qui ne sont pas déduits du CET1 du fait du mécanisme de phasing sont déduits des fonds propres Tier 2 à hauteur de 50%. Au 30 juin 2016, cette déduction s'élève à 0,2 milliard d'euros, en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2015.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 30 juin 2016 à 18 milliards d'euros, soit une hausse de 2,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 20,8 milliards d'euros et sont supérieurs de 1,8 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2015.

Ratio de levier

Le ratio de levier et les modalités de sa publication et de son application par le Crédit Agricole CIB sont décrits dans le document de référence 2015 de Crédit Agricole CIB en pages 172 et 173.

en milliard euros	30.06.2016
Tier 1 Phasé	18,2
Bilan sur périmètre prudentiel	589,4
Ajustement au titre des expositions sur instruments dérivés	(150,7)
Ajustement au titre des expositions de pensions et prêts/emprunts de titres	1,5
Exposition hors-bilan	139,2
Ajustement au titre de l'épargne centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations	
Déductions réglementaires	(22,1)
Ajustement au titre des intra-groupes	(30,9)
Exposition ratio de levier	526,4
Ratio De Levier ¹	3,46%

¹ Selon l'Acte Délégué en vigueur en janvier 2015. Sous réserve d'autorisation de la BCE avec un impact de -19 points de base au titre de l'exonération des opérations intra-groupe.

Ratio MREL/TLAC

■ Ratio MREL

Le ratio MREL et son application par le Crédit Agricole CIB sont décrits dans le document de référence 2015 de Crédit Agricole CIB en page 173.

Le superviseur définira d'ici le 31 décembre 2016 l'objectif cible de ratio MREL applicable à Crédit Agricole CIB.

■ Ratio TLAC

Ce ratio s'appliquerait à partir de 2019 uniquement aux établissements d'importance systémique, donc au groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole CIB n'y sera en revanche pas soumis, n'étant pas qualifié de G-SIB par le FSB.

6.3 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Composition des fonds propres

Le tableau suivant est présenté au format de l'Annexe IV et VI du règlement d'exécution n° 1423/2013 de la Commission européenne du 20 décembre 2013. Par simplification, les libellés présentés ci-dessous sont ceux de l'Annexe VI, soit les libellés phasés.

Composition des fonds propres au 30 juin 2016

Numérotation (phasé) En millions d'euros		Phasé 30.06.2016	Non phasé 30.06.2016
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	9 425	9 425
	dont : Actions Crédit Agricole S.A.		
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales		
	dont : Parts sociales des Caisses locales		
2	Bénéfices non distribués		
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	7 222	7 222
3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1		
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	99	
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant		
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	16 745	16 646
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(332)	(332)
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(1 153)	(1 153)
9	Ensemble vide dans l'UE		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(331)	(331)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(483)	(483)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(12)	(12)
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	(89)	(89)
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	(45)	(45)
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	3	3
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)		
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 100)	(1 100)
20	Eléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres	(57)	(57)

Numérotation (phasé) En millions d'euros		Phasé 30.06.2016	Non phasé 30.06.2016
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(7)	(7)
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	(7)	(7)
20c	dont : positions de titrisations (montant négatif)		
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)		
22	Montant au-dessus du seuil de 15% (montant négatif)	-	(151)
23	dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		(102)
24	Ensemble vide dans l'UE		
25	dont : actifs d'impôt différé résultat de différences temporelles		(48)
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)		
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	368	
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	(183)	
	Dont : Gains non réalisés (phase out)	(142)	
	Dont : Pertes non réalisées (phase out)		
	Dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)	(41)	
	Dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)		
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	550	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)		
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(3 239)	(3 757)
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13 506	12 889
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 435	2 435
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	2 435	2 435
32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	2 510	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	4 946	2 435
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires			
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)		
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		

Numérotation (phasé) En millions d'euros		Phasé 30.06.2016	Non phasé 30.06.2016
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (montants résiduels CRR)	(220)	
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013		
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)		
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(220)	-
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	4 726	2 435
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)	18 232	15 325
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 279	2 279
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	30	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
50	Ajustements pour risque de crédit	444	444
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	2 753	2 723
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires			
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)		
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
54a	Dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires		
54b	Dont détentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	(220)	
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	(220)	

Numérotation (phasé) En millions d'euros		Phasé 30.06.2016	Non phasé 30.06.2016
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
56c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	(220)	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	2 533	2 723
59	Total des fonds propres (TC=T1+T2)	20 765	18 047
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	5 087	4 711
	Dont : "Instruments CET1 d'entités du secteur financier" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	3 412	3 157
	Dont : "Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	1 675	1 554
	Dont : "Instruments AT1 d'entités du secteur financier" non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)		
	Dont : "Instruments T2 d'entités du secteur financier" non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)		
60	Total des actifs pondérés	124 931	124 555
Ratios de fonds propres et coussins			
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	10,81%	10,35%
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	14,59%	12,30%
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	16,62%	14,49%
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	781	778
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	781	778
66	dont : exigence de coussin contracyclique		
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique		
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	6,31%	5,85%
69	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
70	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
71	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	297	297
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	1 414	1 414
74	Ensemble vide dans l'UE		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	670	670

Numérotation (phasé) En millions d'euros		Phasé 30.06.2016	Non phasé 30.06.2016
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	17	17
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	92	92
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	991	991
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	427	427
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022 uniquement)			
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	2 815	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	135	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

■ Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent le Common Equity Tier 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

Common Equity Tier 1 (CET1)

La définition du CET1 est donnée dans le document de référence 2015 de Crédit Agricole CIB en page 179.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 en non phasé

La définition des fonds propres AT1 éligibles sous Bâle 3 en non phasé est donnée dans le document de référence 2015 de Crédit Agricole CIB en page 179.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles en phasé

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 1 retenu dans les ratios correspond :

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 (AT1) ; et
- à une fraction du Tier 1 non éligible, égale au minimum :
 - du montant réel des instruments de Tier 1 non éligibles en date de clôture (post-amortissement, *calls* éventuels, rachats, etc.), y compris les actions de préférence,
 - de 60 % (seuil pour l'exercice 2016) du stock de Tier 1 existant au 31 décembre 2012. Le stock de Tier 1 existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4,6 milliards d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 2,8 milliards d'euros.

Le montant de Tier 1 dépassant ce seuil prudentiel est intégré au Tier 2 phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au Tier 2.

Le tableau ci-dessous présente le stock d'AT1 éligibles au 30 juin 2016 aux dispositions de maintien des acquis, après tombées ou remboursements, mais hors impact du plafonnement résultant de ces dispositions.

Titres super-subordonnés et actions de préférence au 30 juin 2016

Par souci de lisibilité, les tableaux de dette sont présentés ci-après dans un format simplifié.

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/2013	Éligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 30/06/2016 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	Montant prudentiel au 31/12/2015 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Titres super-subordonnés												
Crédit Agricole CIB	21/12/2005	85	USD	01/01/2016 puis annuel	Libor12M+150 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	76	78
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	1 000	USD	01/01/2018 puis annuel	Libor12M+252 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	899	915
Crédit Agricole CIB	21/12/2005	220	USD	01/01/2016 puis annuel	Libor12M + 90 bps puis à compter du 01/01/2016 Libor12M + 190bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	0	201
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	590	EUR	01/01/2018	Euribor12M+190 bps puis à compter du 01/01/2018 Libor12M+290bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	590	590
Crédit Agricole CIB	19/03/2004	500	USD	01/01/2014 puis annuel	5,81% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M+170 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	450	457
Crédit Agricole CIB	04/05/2004	470	USD	01/01/2014 puis annuel	6,48% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M+156 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survénance d'un événement prudentiel	423	430
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2020 puis trimestriel	Euribor3M+679,5 bps	N	T1	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2022 puis trimestriel	Euribor3M+670,5 bps	N	T1	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2025 puis trimestriel	Euribor3M+663 bps	N	T1	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	09/06/2016	720	USD	23/06/2026 puis trimestriel	Libor3M+686 bps	N	T1	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survénance d'un événement prudentiel	648	
Actions de préférence (assimilées à des TSS)												
Indosuez Holdings II S.C.A	22/12/1993	80	USD	22/12/2008 puis à tout moment	Libor6M+230 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat		72	73
Total											4 958	4 544

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3

L'application de cette clause fait que le total des Titres Super-subordonnés et Actions de Préférence non éligibles CRD4 retenu en fonds propres Tier 1 s'élève à 2 510 millions d'euros.

NB : la totalité du Tier 1 est éligible à la clause de maintien des acquis jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

La définition des fonds propres Tier 2 est donnée dans le document de référence 2015 de Crédit Agricole CIB en page 181.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété du minimum :
 - des titres *Tier 2* non éligibles et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 60 % (seuil pour l'exercice 2016) des titres *Tier 1* non éligibles,
 - de 60 % du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

Titres subordonnés à durée indéterminée au 30 juin 2016

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2016 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2015 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	12/08/1998	30,49	EUR	12/08/2003 puis à tout moment	Euribor3M+55 bps	N	T2	N	30	30
Total									30	30

Titres subordonnés remboursables au 30 juin 2016

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2016 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2015 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	26/03/2015	1700	USD	15/03/2020 puis trimestriel	Libor3M+252 bps	N	T2	Y	1 529	1 555
Crédit Agricole CIB	20/06/2016	750	EUR	-	Libor3M+255 bps	N	T2	Y	750	
Total									2 279	1 555

Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

en millions d'euros	30.06.2016	30.06.2016	31.12.2015	31.12.2015
	Phasé (avec non prise en compte du résultat du S1-2016)	Non Phasé (avec non prise en compte du résultat du S1-2016)	Phasé - (prise en compte du résultat 2015)	Non Phasé - (prise en compte du résultat 2015)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE) (1)	19 624	19 624	17 408	17 408
Distribution à venir sur résultat N-1				
Distribution de résultat anticipée				
Non prise en compte en prudentiel du résultat de l'exercice en cours	(556)	(556)		
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur dérivés	(45)	(45)	(2)	(2)
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie	(483)	(483)	(334)	(334)
Gains - pertes latents sur titres de capital et de dette disponibles à la vente filtrés Bâle 3	(183)	0	(165)	0
Traitement transitoire des gains et pertes latents	(22)	0	26	0
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(2 435)	(2 435)	(1 800)	(1 800)
Autres retraitements prudentiels	16	16	(13)	(13)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (2)	15 916	16 121	15 121	15 259
Intérêts minoritaires comptables	99	0	93	0
(-) actions de préférence				
(-) éléments non reconnus en prudentiel				
Intérêts minoritaires				
Autres instruments de capitaux propres				
Déductions du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(1 153)	(1 153)	(1 159)	(1 159)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles ⁽¹⁾	(198)	(331)	(172)	(430)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(12)	(12)	(10)	(10)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles ⁽²⁾	(1 100)	(1 251)	(1 089)	(1 176)
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(7)	(7)	(9)	(9)
Anticipation "prudent valuation"	(332)	(332)	(286)	(286)
Ajustements transitoires sur dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier ⁽²⁾	440	0	654	0
Autre élément du CET1	(147)	(147)	(190)	(190)
Total CET1	13 506	12 889	12 952	12 000
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	4 946	2 435	4 544	1 800
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1				
Ajustements transitoires et déductions Bâle 3	(220)	0	(327)	0
Autres éléments de Tier 1				
Total Additionnal Tier 1	4 726	2 435	4 217	1 800
Total Tier 1	18 232	15 325	17 169	13 800
Instruments de fonds propres Tier 2	2 310	2 279	1 585	1 555
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	427	427	434	434
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	17	17	17	17
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2				
Ajustements transitoires et déductions Bâle 3	(220)	0	(270)	0
Autres éléments de Tier 2				
Total Tier 2	2 533	2 723	1 766	2 005
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance				
FONDS PROPRES GLOBAUX	20 765	18 047	18 936	15 806

⁽¹⁾L'impact de l'ajustement transitoire est compris dans la version phasée⁽²⁾L'impact de l'ajustement transitoire est situé sur une ligne dédiée (cf ²)⁽²⁾Se reporter au ⁽²⁾

Evolution des fonds propres réglementaires au premier semestre 2016

en millions d'euros	FLUX :30.06.2016 phasé vs 31.12.2015 phasé
Fonds propres Core Tier One Bâle 3 : au 31.12.2015	12 952
Augmentation de capital et réserves (y compris paiement du dividende en actions)	1 039
Remboursement capital ⁽²⁾	
Résultat de l'exercice avant distribution	556
Prévision de distribution	(556)
Plus et moins-values latentes sur titres disponibles à la vente et autres gains et pertes latents	(259)
"Prudent valuation"	(47)
Intérêts minoritaires	6
Variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	6
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(2)
Ajustements prudentiels ⁽¹⁾	(190)
Fonds propres de base de catégorie 1 Bâle 3 : au 30.06.2016	13 506
Fonds propres additionnels de base Bâle 2 : au 31.12.2015	4 217
Emissions	635
Remboursements	(234)
Ajustements prudentiels ⁽¹⁾	107
Fonds propres additionnels de catégorie 1 Bâle 3 : au 30.06.2016	4 726
Fonds propres de catégorie 1 : au 30.06.2016	18 232
Fonds propres complémentaires Bâle 2 : au 31.12.2015	1 766
Emissions	750
Remboursements	
Ajustements prudentiels y compris amortissements ^{(1) (3)}	17
Fonds propres de catégorie 2 Bâle 3 : au 30.06.2016	2 533
Fonds propres globaux : au 30.06.2016	20 765

(1) Description des différents ajustements dus au passage de Bâle 2 à Bâle 3 phasé dans partie IV.

(2) Remboursement de capital : avance d'actionnaires

(3) Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

6.4 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

Utilisation des modèles internes

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole CIB à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour l'essentiel de son périmètre. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole CIB a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Les principales filiales ou portefeuilles du Groupe Crédit Agricole CIB en méthode standard de mesure du risque de crédit sont les suivants au 30 juin 2016 :

- Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF),
- Crédit Agricole CIB Miami,
- portefeuilles des professionnels de l'immobilier.

Crédit Agricole Indosuez Private Banking fait l'objet d'un calcul en méthode standard au titre de son risque opérationnel uniquement.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'ACPR en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'autorité compétente.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole CIB. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de facteurs de risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

Emplois pondérés par type de risque

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 124,9 milliards d'euros au 30 juin 2016 contre 124,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros	30.06.2016		31.12.2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	98 628	7 890	97 817	7 825
Risque de crédit et de contrepartie - approche standard	12 380	990	11 583	927
Administrations centrales et banques centrales	1 703	136	1 424	114
- dont Impôts différés d'actif (pondération 250 %) rentrant dans le calcul de la franchise	1 675	134	1 423	114
Etablissements	963	77	945	76
Entreprises	6 347	508	5 967	477
Clientèle de détail	0	0	0	0
Actions	114	9	101	8
- dont Participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % (pondération 250 %) rentrant dans le calcul de la franchise	43	3	21	2
Titrisations	110	9	119	10
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	3 144	252	3 027	242
Risque de crédit et de contrepartie - approche notations internes	81 954	6 556	82 304	6 584
Administrations centrales et banques centrales	1 138	91	1 082	87

En millions d'euros	30.06.2016		31.12.2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Etablissements	7 747	620	10 742	859
Entreprises	62 063	4 965	60 035	4 803
Clientèle de détail	493	39	465	37
Crédits aux Petites et moyennes entreprises	7	1	2	0
- dont garantis par une sureté immobilière	0	0	0	0
- dont autres crédits	7	1	2	0
Actions	5 271	422	4 874	390
Méthode de pondération simple	1 902	152	1 597	128
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190%)</i>	10	1	10	1
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290%)</i>	157	13	184	15
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370%)</i>	1 735	139	1 403	112
Méthode de modèles internes		0	0	0
- dont Participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % (pondération 250 %) rentrant dans le calcul de la franchise	3 369	270	3 278	262
Titrisations	5 236	419	5 086	407
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			17	1
Risque d'ajustement de la valeur de crédit	3 999	320	3 528	282
Méthode avancée	3 676	294	2 949	236
Méthode standard	324	26	580	46
Méthode du risque initial	0	0		
Risque de règlement-livraison	2	0	2	0
Risque lié aux fonds de défaut	293	23	400	32
Risque de marché	6 417	513	6 953	556
Risque de marché en approche standard	269	22	349	28
Risques de taux	267	21	248	20
Risque de variation des titres de propriété	2	0	0	0
Risque de change		0	101	8
Risque sur les matières premières				
Autres risques				
Risque de marché évalué par modèle interne	6 148	492	6 604	527
Var	1 786	143	2 056	164
Var stressée	2 995	240	2 780	222
IRC	1 367	109	1 768	141
CRM				
- Dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				
Risque opérationnel	19 885	1 591	19 555	1 564
Approche standard du risque opérationnel	179	14	175	14
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	19 706	1 577	19 380	1 550
Total général	124 931	9 994	124 324	9 946
- dont approche standard	13 123	1 050	12 509	1 001
- dont approche IRB	107 809	8 625	108 287	8 663
- dont CVA	3 999	320	3 528	282

Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole CIB sur le premier semestre 2016 :

en millions d'euros	31.12.2015	Effet change	Variation organique et actions d'optimisation	Total variation 2016	30.06.2016
Risque de crédit et de contrepartie	94 390	-807	1 047	239	94 630
CVA	3 528	0	471	471	3 999
Risque de marché	6 852	0	(435)	(435)	6 417
Risque opérationnel	19 555	0	330	330	19 885
TOTAL	124 326	(807)	1 413	606	124 932

Les emplois pondérés Bâle 3 augmentent de 0,6 milliards d'euros par rapport à fin 2015, pour s'élever à 124,9 milliards d'euros au 30 juin 2016. Cette hausse de 0,5 % s'explique notamment par :

- la dépréciation du dollar qui entraîne une diminution des emplois pondérés de 0,8 milliards d'euros ;
- la variation organique se traduisant par une hausse des Risk Weighted Assets de 1,4 milliards d'euros, résultant principalement :
 - en ce qui concerne le risque de crédit, de l'effet à la hausse sur les Risk Weighted Assets liée à des nouvelles opérations de la banque de financement et aux effets de la renotation de certaines contreparties ;
 - en ce qui concerne les risques de marché, de la baisse des exigences de fonds propres calculées en méthode interne ;
 - en ce qui concerne le risque opérationnel, la mise à jour en tenant compte des événements de l'année précédente.

2

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

AU 30 JUIN 2016

EXAMINÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 29 JUILLET 2016

1. Cadre général.....	44
2. Etats financiers consolidés.....	45
2.1 Compte de résultat.....	45
2.2 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	46
2.3 Bilan actif.....	47
2.4 Bilan passif.....	48
2.5 Tableau de variation des capitaux propres.....	49
2.6 Tableau des flux de trésorerie.....	50
3. Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.....	51
Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations.....	51
Note 2 : Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période.....	55
Note 3 : Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	56
Note 4 : Informations sectorielles.....	63
Note 5 : Notes relatives au bilan.....	65
Note 6 : Engagements de financement et de garantie.....	75
Note 7 : Reclassements d'instruments financiers.....	77
Note 8 : Juste valeur des instruments financiers.....	78
Note 9 : Parties liées.....	87
Note 10 : Périmètre de consolidation au 30 Juin 2016.....	88
Note 11 : Événements postérieurs à la clôture.....	90
4. Rapports des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle.....	91

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

1. CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Dénomination sociale : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Noms commerciaux : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB - CACIB

Adresse du siège social de la Société (à compter du 27 juin 2016) :

12, Place des Etats Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex - France

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

Code NAF : 6419 Z (APE)

Forme juridique :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

Capital social :

EUR 7.851.636.342

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1 COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Notes	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Intérêts et produits assimilés	3.1	2 843	4 806	2 402
Intérêts et charges assimilées	3.1	(1 573)	(2 908)	(1 519)
Commissions (produits)	3.2	751	1 411	822
Commissions (charges)	3.2	(229)	(491)	(265)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	733	2 281	1 415
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	21	107	109
Produits des autres activités	3.5	22	98	53
Charges des autres activités	3.5	(36)	(99)	(31)
PRODUIT NET BANCAIRE		2 532	5 205	2 986
Charges générales d'exploitation	3.6	(1 576)	(2 960)	(1 504)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	(45)	(107)	(53)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		911	2 138	1 429
Coût du risque	3.8	(295)	(701)	(482)
RESULTAT D'EXPLOITATION		616	1 437	947
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		123	59	19
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	1	(5)	(2)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5.9		-	
RESULTAT AVANT IMPÔT		740	1 491	964
Impôts sur les bénéfices		(192)	(515)	(428)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		11	(3)	(1)
RESULTAT NET		559	973	535
Participations ne donnant pas le contrôle		3	15	8
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		556	958	527
Résultat de base par action (en euros) ⁽¹⁾	5.11	2,04	3,56	1,96
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	5.11	2,00	3,56	1,95

⁽¹⁾ Correspondant au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

2.2 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Résultat net		559	973	535
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.10	(129)	(14)	(64)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		(129)	(14)	(64)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	3.10	39	(1)	15
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(90)	(15)	(49)
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.10	(68)	311	229
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.10	193	42	51
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.10	241	(169)	(190)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	3.10	1	(1)	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		367	183	92
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	3.10	(56)	73	149
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	(134)	35	35
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		177	291	276
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		87	276	227
Résultat net et autres éléments du résultat global		646	1 249	762
Dont participations ne donnant pas le contrôle		4	15	6
Dont part du Groupe		642	1 234	756

2.3 BILAN ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30.06.2016	31.12.2015
Caisse, banques centrales		22 026	27 509
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.5	329 052	292 985
Instruments dérivés de couverture		1 866	1 434
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	27 411	26 807
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4 - 5.5	39 896	34 107
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4 - 5.5	134 943	130 250
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4	11
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-
Actifs d'impôts courants et différés		1 134	1 141
Comptes de régularisation et actifs divers		40 052	31 384
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			41
Participation dans les entreprises mises en équivalence		2 096	2 050
Immeubles de placement			-
Immobilisations corporelles	5.8	360	397
Immobilisations incorporelles	5.8	146	151
Ecarts d'acquisition	5.9	1 006	1 008
TOTAL DE L'ACTIF		599 992	549 275

2.4 BILAN PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30.06.2016	31.12.2015
Banques centrales		1 323	2 254
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	319 818	276 719
Instruments dérivés de couverture		2 087	1 416
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	52 940	58 413
Dettes envers la clientèle	5.6	117 301	111 858
Dettes représentées par un titre	5.7	48 539	48 062
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		105	71
Passifs d'impôts courants et différés		665	543
Comptes de régularisation et passifs divers		30 612	26 138
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			24
Provisions techniques des contrats d'assurance		7	8
Provisions	5.10	1 452	1 299
Dettes subordonnées	5.7	5 417	4 955
Total dettes		580 266	531 760
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		19 624	17 407
Capital et réserves liées		11 860	10 114
Réserves consolidées		5 851	5 064
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 357	1 272
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			-1
Résultat de l'exercice		556	958
Participations ne donnant pas le contrôle		102	108
Total Capitaux propres		19 726	17 515
TOTAL DU PASSIF		599 992	549 275

2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>en millions d'euros</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2015	7 255	7 768			15 023	1 258	(263)	995		16 018	88	8	1	9	97	16 115
Augmentation de capital					0			0		0				0	0	0
Variation des titres auto détenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Rémunération du premier semestre d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Dividendes versés au premier semestre 2015		(999)			(999)			0		(999)	(4)			0	(4)	(1 003)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	(999)	0	0	(999)	0	0	0		(999)	(4)	0	0	0	(4)	(1 003)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	129	(49)	80		80		(2)		(2)	(2)	78
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0	149		149		149				0	0	149
Résultat au premier semestre 2015					0			0	527	527	8			0	8	535
Autres variations					0			0		0				0	0	0
Capitaux propres au 30 juin 2015	7 255	6 769	0	0	14 024	1 536	(312)	1 224	527	15 775	92	6	1	7	99	15 874
Augmentation de capital	72	82			154			0		154	0			0	0	154
Variation des titres auto détenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres				1 800	1 800			0		1 800				0	0	1 800
Rémunération du second semestre 2015 d'instruments de capitaux propres				(12)	(12)			0		(12)				0	0	(12)
Dividendes versés au second semestre 2015		(788)			(788)			0		(788)	(4)			0	(4)	(792)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux stocks options					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	72	(706)	0	1 788	1 154	0	0	0		1 154	(4)	0	0	(4)	(4)	1 150
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	89	34	123		123		2		2	2	125
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0	(76)		(76)		(76)				0	0	(76)
Résultat au second semestre 2015					0			0	431	431	11			0	11	442
Autres variations					0			0		0				0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2015	7 327	6 063	0	1 788	15 178	1 549	(278)	1 271	958	17 407	99	8	1	9	108	17 515
Affectation du résultat		958			958			0	(958)	0				0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2016	7 327	7 021	0	1 788	16 136	1 549	(278)	1 271	0	17 407	99	8	1	9	108	17 515
Augmentation de capital	525	586			1 111			0		1 111				0	0	1 111
Variation des titres auto-détenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres				635	635			0		635				0	0	635
Rémunération du 1er semestre 2016 d'instruments de capitaux propres				(60)	(60)			0		(60)				0	0	(60)
Dividendes versés au 1er semestre 2016		(111)			(111)			0		(111)	(10)			0	(10)	(121)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux stocks options					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	525	475	0	575	1 575	0	0	0		1 575	(10)	0	0	0	(10)	1 565
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	232	(90)	142		142		1		1	1	143
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0	(56)		(56)		(56)				0	0	(56)
Résultat du 1er semestre 2016					0			0	556	556	3			0	3	559
Autres variations					0			0		0				0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 30 juin 2016	7 852	7 496	0	2 363	17 711	1 725	(368)	1 357	556	19 624	92	9	1	10	102	19 726

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en millions d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015	31.12.2015
Résultat avant impôt	740	964	1 491
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	34	53	107
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	270	424	(154)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence (1)	(123)	(19)	(59)
Résultat net des activités d'investissement	36	47	65
Résultat net des activités de financement	64	78	137
Autres mouvements	(469)	59	(489)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(188)	642	(393)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(7 307)	(1 887)	2 947
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 327)	481	1 930
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	8 221	(22 802)	(20 861)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(3 845)	(1 355)	(4 309)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)	23	22	40
Impôts versés	(166)	(20)	(303)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(5 401)	(25 561)	(20 556)
Flux provenant des activités abandonnées	(2)	(9)	(10)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(4 851)	(23 964)	(19 468)
Flux liés aux participations (2)	(384)	60	73
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(11)	(38)	(84)
Flux provenant des activités abandonnées	(12)		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(407)	22	(11)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	1 565	(1 003)	151
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	457	(107)	(134)
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	2 022	(1 110)	17
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	1 279	3 303	3 792
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(1 957)	(21 749)	(15 670)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25 471	41 140	41 140
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	25 248	45 664	45 664
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	223	(4 524)	(4 524)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	23 514	19 391	25 471
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	20 695	18 363	25 248
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	2 819	1 028	223
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 957)	(21 749)	(15 669)

(*) Composé du solde net des postes "caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées).

(**) Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus).

(1) Pour le premier semestre 2016, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de l'entité BSF pour 23 millions d'euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2016, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à -384,7 millions d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Acquisition de Financière Lumis pour -420,6 millions d'euros
- Cession de Crédit Agricole Securities Taiwan pour 27,3 millions d'euros

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend les éléments suivants :

- Les émissions AT1 de Crédit Agricole CIB S.A souscrites par Crédit Agricole S.A. pour 635,5 millions d'euros et une augmentation de capital de Crédit Agricole CIB S.A soucrite par Crédit Agricole S.A. pour 999,0 millions d'euros.
- les dividendes versés par Crédit Agricole CIB S.A. à Crédit Agricole S.A. pour -59,7 millions d'euros sur le premier semestre 2016 correspondent au versement d'intérêts au titre de l'émission AT1

(4) Cette ligne recense principalement l'émission AT1 souscrite auprès de Crédit Agricole S.A. pour 750 millions d'euros, le remboursement de la dette subordonnée à Crédit Agricole S.A pour 199,3 millions d'euros ainsi que le paiement des intérêts pour -93,9 millions d'euros.

3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

■ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2016 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2015 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<p>Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :</p> <p><u>IFRS 2 Paiement fondé sur des actions</u> Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits</p> <p><u>IFRS 3 Regroupements d'entreprises</u> Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels</p> <p><u>IFRS 8 Secteurs opérationnels</u> Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs</p> <p><u>IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles</u> Clarifications sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles</p> <p><u>IAS 24 Information relative aux parties liées</u> Modification de la définition d'une partie liée</p>	<p>17 décembre 2014 (UE n°2015/28)</p>	<p>1^{er} février 2015 ⁽¹⁾</p> <p>1^{er} février 2015 ⁽¹⁾</p> <p>1^{er} février 2015⁽¹⁾</p> <p>1^{er} février 2015 ⁽¹⁾</p> <p>1^{er} février 2015 ⁽¹⁾</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Oui</p>
<p>Amendement à IAS 19 Avantages du personnel</p> <p>Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service</p>	<p>17 décembre 2014 (UE n°2015/29)</p>	<p>1^{er} février 2015 ⁽¹⁾</p>	<p>Oui</p>
<p>Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture</p> <p>Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice</p>	<p>23 novembre 2015 (UE 2015/2113)</p>	<p>1^{er} janvier 2016</p>	<p>Non</p>
<p>Amendement à IFRS 11 Partenariats</p> <p>Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs</p>	<p>24 novembre 2015 (UE 2015/2173)</p>	<p>1^{er} janvier 2016</p>	<p>Oui</p>
<p>Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)</p>	<p>02 décembre 2015 (UE 2015/2231)</p>	<p>1^{er} janvier 2016</p>	<p>Oui</p>

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<p>Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente</u> Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement - <u>IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir</u> Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés Informations non obligatoires pour les arrêts intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers - <u>IAS 19 Avantages du personnel</u> Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle - <u>IAS 34 Information financière intermédiaire</u> Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir 	<p>15 décembre 2015 (UE 2015/2343)</p>	<p>1^{er} janvier 2016</p> <p>1^{er} janvier 2016</p> <p>1^{er} janvier 2016</p> <p>1^{er} janvier 2016</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>
<p>Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers</p> <p>Objectif d'amélioration de la présentation d'informations</p>	<p>18 décembre 2015 (UE 2015/2406)</p>	<p>1^{er} janvier 2016</p>	<p>Oui</p>
<p>Amendement IAS 27 Etats financiers individuels</p> <p>Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels</p>	<p>18 décembre 2015 (UE 2015/2441)</p>	<p>1^{er} janvier 2016</p>	<p>Non</p>

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et n'ont donc pas été appliquées par le Groupe au 30 juin 2016.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information à partir du second semestre 2016.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 en même temps que l'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée au second semestre 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie à IAS 12 Impôts sur le résultat, applicables au groupe Crédit Agricole au 1^{er} janvier 2017, tandis que l'amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'UE.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 de Crédit Agricole CIB et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole CIB sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

■ NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 « Périmètre de consolidation au 30 juin 2016 ».

Cession de Crédit Agricole Securities Taïwan

Le 31 juillet 2013, Crédit Agricole CIB s'est désengagé des activités de courtage avec notamment la cession du groupe CLSA BV à Citics International.

La loi taiwanaise interdisant toute détention supérieure à 30% d'une société taiwanaise par des intérêts chinois (République Populaire de Chine), les activités de CLSA à Taïwan ont été filialisées et revendues à Crédit Agricole Securities Asia BV.

Dans le contrat de cession, Crédit Agricole Securities Asia BV s'était engagé à maintenir l'activité de courtage à Taïwan pendant une période de 2 ans.

La signature d'un contrat de cession des titres avec une nouvelle contrepartie a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2015. La cession, validée par le régulateur local puis finalisée le 31 mai 2016, a permis de dégager une plus-value non significative sur le compte de résultat de CACIB au 30 juin 2016.

■ NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

3.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	363	533	308
Sur opérations avec la clientèle	1 873	3 571	1 780
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	176	391	130
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	426	311	184
Autres intérêts et produits assimilés	5		
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	2 843	4 806	2 402
Sur opérations avec les établissements de crédit	(485)	(845)	(372)
Sur opérations avec la clientèle	(389)	(649)	(335)
Sur dettes représentées par un titre	(403)	(967)	(545)
Sur dettes subordonnées	(62)	(135)	(76)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(218)	(311)	(191)
Autres intérêts et charges assimilées	(16)	(1)	
Charges d'intérêts	(1 573)	(2 908)	(1 519)
Marge nette d'intérêts	1 270	1 898	883

⁽¹⁾ Dont 38 millions d'euros sur les créances dépréciées individuellement au 30 juin 2016 contre 22 millions d'euros au 30 juin 2015 et 67 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3.2 Commissions nettes

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016			31.12.2015			30.06.2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	12	(15)	(3)	10	(21)	(11)	10	(10)	
Sur opérations avec la clientèle	251	(26)	225	446	(88)	358	291	(39)	252
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	19	(34)	(15)	51	(70)	(19)	33	(34)	(1)
Sur opérations de change	4	(16)	(12)	12	(35)	(23)	8	(16)	(8)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage)	169	(73)	96	249	(146)	103	152	(92)	60
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	190	(55)	135	383	(116)	267	186	(63)	123
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	106	(10)	96	260	(15)	245	142	(11)	131
Produits nets des commissions	751	(229)	522	1 411	(491)	920	822	(265)	557

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Dividendes reçus	291	212	173
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	926	1 383	494
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	(196)	761	400
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(291)	(75)	347
Résultat de la comptabilité de couverture	3		1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	733	2 281	1 415

Les impacts relatifs au spread émetteur ont engendré en Produit net bancaire un produit de 62,3 millions d'euros au 30 juin 2016 contre un produit de 149 millions d'euros au 30 juin 2015 et un produit de 245 millions d'euros au 31 décembre 2015.

■ Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la couverture se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	262	(197)	65
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	197	(259)	(62)
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	1	(42)	(41)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	42	(1)	41
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	502	(499)	3

en millions d'euros	31.12.2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	251	(370)	(119)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	370	(251)	119
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	10	(29)	(19)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	29	(10)	19
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	660	(660)	

en millions d'euros	30.06.2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	161	(203)	(42)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	203	(160)	43
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	16	(13)	3
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	13	(16)	(3)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	393	(392)	1

3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Dividendes reçus	16	28	15
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	8	92	94
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		(10)	(2)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances	(3)	(3)	2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21	107	109

⁽¹⁾ Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 « Coût du risque ».

3.5 Produits et charges nets des autres activités

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		2	
Autres produits (charges) nets	(14)	(3)	22
Produits (charges) des autres activités	(14)	(1)	22

3.6 Charges générales d'exploitation

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Charges de personnel	(943)	(1 865)	(944)
Impôts et taxes ⁽¹⁾	(201)	(212)	(154)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(432)	(883)	(406)
Charges générales d'exploitation	(1 576)	(2 960)	(1 504)

⁽¹⁾ Dont 140 millions d'euros comptabilisés au titre de la contribution au fonds de résolution unique (FRU) au 1^{er} semestre 2016 et 77 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Détail des charges de personnel

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(707)	(1 400)	(711)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(32)	(61)	(32)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(17)	(14)	(7)
Autres charges sociales	(153)	(317)	(158)
Intéressement et participation	(13)	(26)	(13)
Impôts et taxes sur rémunération	(21)	(47)	(23)
Total Charges de personnel	(943)	(1 865)	(944)

⁽¹⁾ dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 29,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 contre 26,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 et 56,3 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Dotations aux amortissements	(45)	(99)	(45)
- immobilisations corporelles	(25)	(61)	(27)
- immobilisations incorporelles	(20)	(38)	(18)
Dotations (reprises) aux dépréciations		(8)	(8)
- immobilisations corporelles			
- immobilisations incorporelles		(8)	(8)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(45)	(107)	(53)

3.8 Coût du risque

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(333)	(872)	(534)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	(236)	(354)	(120)
Autres actifs	(15)	(20)	(5)
Engagements par signature	(27)	(22)	(11)
Risques et charges	(55)	(476)	(398)
Reprises de provisions et de dépréciations	85	258	92
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	58	157	44
Autres actifs		2	2
Engagements par signature	8	3	2
Risques et charges	19	65	26
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(248)	(614)	(442)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		(31)	(17)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(39)	(62)	(22)
Récupérations sur prêts et créances amortis	11	34	20
Autres pertes	(19)	(28)	(21)
Autres produits			
Coût du risque	(295)	(701)	(482)

3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	1	4	1
Plus-values de cession	1	4	1
Moins-values de cession			
Titres de capitaux propres consolidés		(9)	(3)
Plus-values de cession		3	
Moins-values de cession		(12)	(3)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(5)	(2)

3.10 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(90)	(15)	(49)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(129)	(14)	(64)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	39	(1)	15
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	177	291	276
Gains et pertes sur écarts de conversion	(68)	311	229
Ecart de réévaluation de la période			
Transfert en résultat			
Autres variations	(68)	311	229
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	193	42	51
Ecart de réévaluation de la période	197	119	126
Transfert en résultat	(8)	(83)	(79)
Autres variations	4	6	4
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	241	(169)	(190)
Ecart de réévaluation de la période	241	(171)	(191)
Transfert en résultat			
Autres variations		2	1
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	1	(1)	2
Ecart de réévaluation de la période			
Transfert en résultat			
Autres variations	1	(1)	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(56)	73	149
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(134)	35	35
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	87	276	227
Dont part du groupe	86	276	229
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1		(2)

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

en millions d'euros	30.06.2016				Variation				31.12.2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(521)	154	(367)	(368)	(129)	39	(90)	(90)	(392)	115	(277)	(278)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(521)	154	(367)	(368)	(129)	39	(90)	(90)	(392)	115	(277)	(278)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(521)	154	(367)	(368)	(129)	39	(90)	(90)	(392)	115	(277)	(278)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	546		546	546	(68)		(68)	(68)	614		614	614
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	522	(127)	395	391	193	(52)	141	141	329	(75)	254	250
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	883	(299)	584	579	241	(82)	159	158	642	(217)	425	421
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés					1		1	1	(1)		(1)	(1)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	1 951	(426)	1 525	1 516	367	(134)	233	232	1 584	(292)	1 292	1 284
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entreprises mises en équivalence	209		209	209	(56)		(56)	(56)	265		265	265
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 160	(426)	1 734	1 725	311	(134)	177	176	1 849	(292)	1 557	1 549
Gains ou pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 639	(272)	1 367	1 357	182	(95)	87	86	1 457	(177)	1 280	1 271

en millions d'euros	31.12.2015				Variation				31.12.2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(382)	115	(277)	(278)	(14)	(1)	(15)	(15)	(378)	116	(262)	(263)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(382)	115	(277)	(278)	(14)	(1)	(15)	(15)	(378)	116	(262)	(263)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(382)	115	(277)	(278)	(14)	(1)	(15)	(15)	(378)	116	(262)	(263)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	614		614	614	311		311	311	303		303	303
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	329	(75)	254	250	42	(23)	19	18	287	(52)	235	232
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	642	(217)	425	421	(169)	58	(111)	(110)	811	(275)	536	531
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(1)		(1)	(1)	(1)		(1)	(1)				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	1 584	(292)	1 292	1 284	183	35	218	218	1 401	(327)	1 074	1 066
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entreprises mises en équivalence	265		265	265	73		73	73	192		192	192
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	1 849	(292)	1 557	1 549	256	35	291	291	1 593	(327)	1 266	1 258
Gains ou pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 457	(177)	1 280	1 271	242	34	276	276	1 215	(211)	1 004	995

■ NOTE 4 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles.

- La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international, ainsi que les activités de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers ;
- La banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marchés de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ;

Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole SA.

- La Gestion de Fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil ;
- Les Activités hors métiers reprennent les éléments non opérationnels des métiers précédents, ainsi que les impacts relatifs au spread émetteur.

4.1 Informations sectorielles par pôle d'activité

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

en millions d'euros	30.06.2016					
	Banque de Financement	Banque de Marché & d'Investissement	BFI Total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CA CIB
Produit Net Bancaire	1 104	1 013	2 117	353	62	2 532
Charges d'exploitation	(489)	(842)	(1 331)	(290)		(1 621)
Résultat Brut d'Exploitation	615	171	786	63	62	911
Coût du risque	(247)	(41)	(288)	(7)		(295)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	123		123			123
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1		1			1
Dépréciation des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	492	130	622	56	62	740
Impôt	(100)	(56)	(156)	(10)	(26)	(192)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		11	11			11
Résultat net	392	85	477	46	36	559
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(3)	6		3
Résultat net part du groupe	393	87	480	40	36	556

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2015					
	Banque de Financement	Banque de Marché & d'Investissement	BFI Total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CA CIB
Produit Net Bancaire	2 194	1 997	4 191	769	245	5 205
Charges d'exploitation	(925)	(1 557)	(2 482)	(585)		(3 067)
Résultat Brut d'Exploitation	1 269	440	1 709	184	245	2 138
Coût du risque	(579)	(76)	(655)	(23)	(23)	(701)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	59		59			59
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)		(6)	1		(5)
Dépréciation des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	743	364	1 107	162	222	1 491
Impôt	(255)	(126)	(381)	(43)	(91)	(515)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(3)	(3)			(3)
Résultat net	488	235	723	119	131	973
Intérêts minoritaires		1	1	14		15
Résultat net part du groupe	488	234	722	105	131	958

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2015					
	Banque de Financement	Banque de Marché & d'Investissement	BFI Total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CA CIB
Produit Net Bancaire	1 164	1 280	2 444	394	148	2 986
Charges d'exploitation	(479)	(784)	(1 263)	(294)		(1 557)
Résultat Brut d'Exploitation	685	496	1 181	100	148	1 429
Coût du risque	(429)	(35)	(464)	(18)		(482)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	19		19			19
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1		1	(3)		(2)
Dépréciation des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	276	461	737	79	148	964
Impôt	(194)	(157)	(351)	(19)	(58)	(428)
Résultat net d'impôt sur activités arrêtées		(1)	(1)			(1)
Résultat net	82	303	385	60	90	535
Intérêts minoritaires				8		8
Résultat net part du groupe	82	303	385	52	90	527

■ NOTE 5 : NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	328 948	292 226
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	104	759
Valeur au bilan	329 052	292 985
Dont titres prêtés	598	296

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Intruments de capitaux propres	2 165	3 403
- Actions et autres titres à revenu variable	2 165	3 403
Titres de dettes	20 779	21 574
- Effets publics et valeurs assimilées	16 806	15 864
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 973	5 710
Prêts et avances	89 275	83 270
- Créances sur la clientèle	337	526
- Titres reçus en pension livrée	88 938	82 744
Intruments dérivés	216 729	183 979
Valeur au bilan	328 948	292 226

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Intruments de capitaux propres		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	103	114
- Obligations et autres titres à revenu fixe	103	114
Prêts et avances	1	645
- Créances sur les établissements de crédit	1	645
Valeur au bilan	104	759

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	296 139	252 632
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	23 679	24 087
Valeur au bilan	319 818	276 719

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Titres vendus à découvert	22 535	22 098
Titres donnés en pension livrée	56 011	47 015
Dettes représentées par un titre		
Instruments dérivés	217 593	183 519
Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction	296 139	252 632

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	30.06.2016		31.12.2015	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Titres de dette	23 679	76	24 087	139
Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	23 679	76	24 087	139

5.2 Actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	9 968	72	9	11 038	55	9
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 587	147	64	15 079	118	48
Actions et autres titres à revenu variable	305	223	2	196	106	2
Titres de participation non consolidés	551	164	9	494	129	22
Créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	27 411	606	84	26 807	408	81
Impôts		(152)	(25)		(94)	(19)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		454	59		314	62

⁽¹⁾ Dont :

AFS à revenu fixe dépréciés = 100 millions d'euros

AFS à revenu variable dépréciés = 434 millions d'euros

Aucune garantie reçue sur encours dépréciés

Aucun impayé significatif < 90 jours

338 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres de créances au 30 juin 2016 et 379 millions d'euros au 31 décembre 2015.

5.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015
Etablissements de crédit		
Titres de dettes		
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	40 342	34 570
- Comptes et prêts	21 944	19 649
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	2 173	2 719
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	6 773	2 063
- Titres reçus en pension livrée	18 398	14 921
- Prêts subordonnés		
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	40 342	34 570
Dépréciations	(446)	(463)
Valeur au bilan	39 896	34 107

Prêts et créances sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	14 682	12 784
- Titres non cotés sur un marché actif	14 682	12 784
Prêts et avances	123 732	120 835
- Créances commerciales	13 934	13 092
- Autres concours à la clientèle	104 227	100 913
- Titres reçus en pension livrée	905	1 873
- Prêts subordonnés	100	123
- Avances en comptes courants d'associés	113	111
- Comptes ordinaires débiteurs	4 453	4 723
Valeur brute	138 414	133 619
Dépréciations	(3 471)	(3 369)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	134 943	130 250
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Valeur brute		
Valeur nette des opérations de location financement		
Valeur au bilan	134 943	130 250

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

en millions d'euros	30.06.2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales	4 734	16	(16)	(45)	4 673
Etablissements de crédit	37 065	492	(446)		36 619
Banques Centrales	3 277				3 277
Grandes entreprises	124 389	4 213	(2 008)	(1 371)	121 010
Clientèle de détail	9 291	354	(31)		9 260
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	178 756	5 075	(2 501)	(1 416)	174 839

(1) Dont encours restructurés pour 5 655 M€.

en millions d'euros	31.12.2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales	2 830	17	(17)	(45)	2 768
Etablissements de crédit	31 469	508	(462)		31 007
Banques Centrales	3 101				3 101
Grandes entreprises	122 941	3 307	(1 843)	(1 418)	119 680
Clientèle de détail	7 848	384	(47)		7 801
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	168 189	4 216	(2 369)	(1 463)	164 357

(1) Dont encours restructurés pour 5 121 M€.

5.4 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

en millions d'euros	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants à être cédés	Autres mouvements	30.06.2016
Créances sur les établissements de crédit	463			(10)	(7)			446
Créances sur la clientèle	3 369		288	(124)	(47)		(15)	3 471
<i>dont dépréciations collectives</i>	<i>1 463</i>			<i>(30)</i>	<i>(17)</i>			<i>1 416</i>
Actifs disponibles à la vente	379		2	(37)	(6)			338
Autres actifs financiers	55		15		(1)			69
Total Dépréciations des actifs financiers	4 266		305	(171)	(61)		(15)	4 324

en millions d'euros	31.12.2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants à être cédés	Autres mouvements	31.12.2015
Créances sur les établissements de crédit	426		4	(6)	39			463
Créances sur la clientèle	3 259		451	(497)	204		(48)	3 369
<i>dont dépréciations collectives</i>	<i>1 431</i>			<i>(66)</i>	<i>98</i>			<i>1 463</i>
Actifs disponibles à la vente	356	53	10	(106)	15		51	379
Autres actifs financiers	39		21	(7)	1		1	55
Total Dépréciations des actifs financiers	4 080	53	486	(616)	259		4	4 266

5.5 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de CA CIB au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

en millions d'euros	30.06.2016						
	Expositions nettes de dépréciations				Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et Créances					
Allemagne			585		585		
Arabie Saoudite							
Belgique		254			254		254
Brésil		54	43	31	128		128
Chine		68		9	77		77
Espagne		1 031	150		1 181		1 181
Etats Unis				495	495		495
France		5 119	823	130	6 072	(173)	5 899
Royaume Uni							
Grèce							
Hong Kong		807		81	888		888
Irlande							
Italie			88		88		88
Japon		817	1 120	632	2 569		2 569
Maroc							
Portugal				59	59		59
Russie		24		3	27		27
Syrie							
Ukraine							
Venezuela			4		4		4
Yémen							
Total Exposition		8 174	2 813	1 440	12 427	(173)	11 669

en millions d'euros	31.12.2015						
	Expositions nettes de dépréciations				Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et Créances					
Allemagne		234			234		234
Arabie Saoudite							
Belgique		297		277	574		574
Brésil			48	104	152		152
Chine		137		13	150		150
Espagne		1 034	150		1 184		1 184
France		5 253	846		6 099	(157)	5 942
Grèce							
Hong kong		686		67	753		753
Irlande							
Italie			98	36	134		134
Japon		990	114	487	1 591		1 591
Maroc							
Portugal							
Etats Unis				398	398		398
Russie		18		9	27		27
Syrie							
Ukraine							
Vénézuéla			6		6		6
Yémen							
Total Exposition		8 649	1 262	1 391	11 302	(157)	11 145

Pour l'activité bancaire, les informations sont présentées selon la méthodologie qui a été retenue pour réaliser les stress tests à la demande de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), soit une exposition nette de dépréciation et de couverture du risque de contrepartie.

La politique de solidarité européenne a conduit à définir un dispositif de soutien à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. En l'absence de situation de défaut et compte-tenu des plans mis en place, aucun de ces titres n'a fait l'objet de dépréciation.

Dettes souveraines - Activité bancaire

Variation entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016

Variation des expositions brutes de couverture	Solde au 31 décembre 2015	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30 juin 2016
<i>en millions d'euros</i>								
Espagne	1 034			(3)				1 031
France	5 253	37		1		(388)	216	5 119
Grèce								
Irlande								
Italie								
Royaume Uni								
Portugal								
Actifs financiers disponibles à la vente	6 287	37		(2)		(388)	216	6 150
Espagne	150							150
France	846					(22)		824
Grèce								
Irlande								
Italie	98					(11)		87
Royaume Uni								
Portugal								
Prêts et créances	1 094					(33)		1 061
Espagne								
France							130	130
Grèce								
Irlande								
Royaume Uni								
Italie	36					(36)		
Portugal							59	59
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	36					(36)	189	189
Total Activité Banque	7 417	37		(2)		(457)	405	7 400

Variation entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015

Variation des expositions brutes de couverture	Solde au 31 décembre 2014 retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2015
<i>en millions d'euros</i>								
Espagne	1 028	2		5		(1)		1 034
France	5 548	(26)		(24)		(245)		5 253
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Actifs financiers disponibles à la vente	6 576	(24)		(19)		(246)		6 287
Espagne	150							150
France	692						154	846
Grèce								
Irlande								
Italie	108					(10)		98
Portugal								
Prêts et créances	950					(10)	154	1 094
Espagne								
France	338					(338)		
Grèce								
Irlande	50					(50)		
Italie	253					(217)		36
Portugal	35					(35)		
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	676					(640)		36
Total Activité Banque	8 202	(24)		(19)		(896)	154	7 417

5.6 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015
Comptes et emprunts	41 327	45 381
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	2 888	3 255
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	3 239	1 318
Titres donnés en pension livrée	11 613	13 032
Valeur au bilan	52 940	58 413

Dettes envers la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	34 757	33 747
Comptes d'épargne à régime spécial	132	121
Autres dettes envers la clientèle	79 740	76 825
Titres donnés en pension livrée	2 672	1 165
Valeur au bilan	117 301	111 858

5.7 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres de créances négociables	48 392	47 917
Emprunts obligataires	147	145
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	48 539	48 062
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 833	2 106
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 584	2 849
Valeur au bilan	5 417	4 955

Au cours du premier semestre 2016, les émissions de dettes subordonnées à durée déterminée s'élèvent à 1 529 millions d'euros et les remboursements des dettes subordonnées à durée indéterminée s'élèvent à 3 481 millions d'euros.

5.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

en millions d'euros	31.12.2015	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2016
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	1 296		(29)	56	(75)	(7)	1	1 242
Amortissements et Dépréciations ⁽¹⁾	(899)		11	(25)	26	6	(1)	(882)
Valeur au bilan	397		(18)	31	(49)	(1)		360
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	610			15		(2)		623
Amortissements et Dépréciations ⁽¹⁾	(459)			(20)		2		(477)
Valeur au bilan	151			(5)				146

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

en millions d'euros	31.12.2014	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2015
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	1 206			57	(18)	56	(5)	1 296
Amortissements et Dépréciations ⁽¹⁾	(825)			(61)	21	(33)	(1)	(899)
Valeur au bilan	381			(4)	3	23	(6)	397
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	576			35	(8)	8	(1)	610
Amortissements et Dépréciations ⁽¹⁾	(411)			(45)	2	(5)		(459)
Valeur au bilan	165			(10)	(6)	3	(1)	151

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.9 Ecarts d'acquisition

en millions d'euros	31.12.2015 BRUT	31.12.2015 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	Transferts en actifs non courants à être cédés	30.06.2016 BRUT	30.06.2016 NET
Banque de financement et d'investissement	644	474							644	474
Banque privée	534	534				(2)			532	532
TOTAL	1 178	1 008				(2)			1 176	1 006

5.10 Provisions

en millions d'euros	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2016
Risques d'exécution des engagements par signature	26		27		(8)			45
Risques opérationnels								
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	679		20	(22)		(2)	125	800
Litiges divers	483		62	(13)	(17)	(1)	(2)	512
Participations	1							1
Restructurations								
Autres risques	110		4	(13)	(6)		(1)	94
Total	1 299		113	(48)	(31)	(3)	122	1 452

en millions d'euros	31.12.2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2015
Risques d'exécution des engagements par signature	6		22		(3)			26
Risques opérationnels								
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	672		57	(71)	(5)	28	(2)	679
Litiges divers	846		479	(831)	(54)	44		483
Participations			1					1
Restructurations	4						(4)	
Autres risques	68		61	(10)	(16)	3	4	110
Total	1 596		620	(912)	(78)	75	(2)	1 299

5.11 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre d'actions au 30.06.2016	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 778	97,33%	97,33%
SACAM développement ⁽¹⁾	6 485 666	2,23%	2,23%
Delfinances ⁽²⁾	1 277 888	0,44%	0,44%
Personnes physiques	14	ns	ns
Total	290 801 346	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ détenu par le groupe Crédit Agricole

⁽²⁾ détenu par le groupe Crédit Agricole S.A.

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

Résultat par action

	30.06.2016	31.12.2015
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	556	958
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	272 135 522	268 791 031
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	272 135 522	268 791 031
Résultat de base par action (en euros)	2,04	3,56
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	2,00	3,55
Résultat par action des activités abandonnées (en euros)	0,04	0,01
Résultat dilué par action (en euros)	2,04	3,56
Résultat dilué des activités poursuivies (en euros)	2,00	3,55

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2010	955
2011	647
2012	
2013	1 000
2014	1 000
2015	898

L'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 2016 a décidé la mise en distribution de EUR 111 263 689,73 à titre de solde du dividende au titre de 2015 et de proposer une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Pendant le délai qui leur était imparti, plusieurs actionnaires ont opté pour recevoir des actions à titre de paiement des dividendes. En conséquence, le paiement de ces dividendes en actions a été effectué par voie de création de 1 934 682 actions nouvelles de 27 euros de nominal, émises au prix de 57,51 euros par action. Il en a résulté une augmentation de capital d'un montant nominal de EUR 52 236 414 assortie d'une prime d'émission de EUR 59 027 147,82 portant ainsi le capital social au 27 mai 2016 de EUR 7 327 121 031 à EUR 7 379 357 445.

Compte tenu des EUR 787 255 760,89 distribués le 10 novembre 2015 à titre d'acompte sur dividendes, le montant total des dividendes proposés à la distribution au titre de l'exercice 2015 s'élève à EUR 898 519 450,62.

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2016, le Conseil d'administration a décidé, le 27 mai 2016, d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de EUR 472 278 897 par émission de 17 491 811 actions nouvelles émises au prix de EUR 57,11 soit avec une prime d'émission de EUR 30,11 par action pour un montant total de souscription de EUR 998 957 326,21. L'augmentation de capital ayant été intégralement souscrite au 27 juin 2016, le capital social a donc été porté, à compter de cette même date, de EUR 7 379 357 445 à EUR 7 851 636 342.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les principales émissions des titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2015	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2016	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération de la période
		<i>en millions d'unités</i>			<i>en millions d'euros</i>	
16/11/2015	EUR	1 800		1 800	1 800	(60)
09/06/2016	USD			720	635	
Total					2 435	(60)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2016	31/12/2015
Instruments financiers super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(60)	
Evolutions des nominaux en 2016		
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres		
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		
Instruments financiers subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves		
Evolutions des nominaux en 2016		
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres		
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		

■ NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Engagements donnés et reçus

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015
ENGAGEMENTS DONNES	164 707	154 915
Engagements de financement	120 195	108 602
. Engagements en faveur des établissements de crédit	24 871	14 522
. Engagements en faveur de la clientèle	95 324	94 080
Ouverture de crédits confirmés	86 394	85 628
- Ouverture de crédits documentaires	2 877	2 559
- Autres ouvertures de crédits confirmés	83 517	83 069
Autres engagements en faveur de la clientèle	8 930	8 452
Engagements de garantie	44 512	46 313
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	5 397	5 073
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 784	2 000
Autres garanties	3 613	3 073
. Engagements d'ordre de la clientèle	39 115	41 240
Cautions immobilières	2 024	2 186
Autres garanties d'ordre de la clientèle	37 091	39 054
ENGAGEMENTS RECUS	147 947	153 214
Engagements de financement	31 597	33 382
. Engagements reçus des établissements de crédit	24 681	31 755
. Engagements reçus de la clientèle	6 916	1 627
Engagements de garantie	116 350	119 832
. Engagements reçus des établissements de crédit	4 026	3 131
. Engagements reçus de la clientèle	112 324	116 701
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	19 827	20 347
Autres garanties reçues	92 497	96 354

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2016	31.12.2015
Valeurs comptables des actifs remis en garantie de passifs (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	44 325	43 598
Titres prêtés	598	296
Dépôts de garantie sur opérations de marché	30 621	24 106
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	70 296	61 212
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	145 840	129 212
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	13	4
Titres et valeurs reçus en pension	108 228	99 529
Titres vendus à découvert	22 522	22 093
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	130 763	121 626

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2016, CACIB a apporté 1 808 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancements, contre 1 280 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2016, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenu auprès de la Banque de France.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 131 milliards d'euros au 30 juin 2016 contre 122 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Elles correspondent principalement aux pensions.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 30 juin 2016 ni au 31 décembre 2015.

NOTE 7 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Crédit Agricole CIB a réalisé en 2016 des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39, les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

◆ Nature, justification et montant des reclassements opérés

Crédit Agricole CIB n'a pas opéré au cours du premier semestre de l'année 2016, des reclassements de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances ».

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances » et sont relatifs à des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2016			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 30.06.2016	Valeur de marché estimée 30.06.2016	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 30.06.2016	Valeur de marché estimée 30.06.2016	Valeur au bilan 30.06.2016	Valeur de marché estimée 30.06.2016	Valeur au bilan 31.12.2015	Valeur de marché estimée 31.12.2015
<i>en millions d'euros</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	608	599		11	10	597	589	806	795
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	291	291				291	291	359	359
Total Actifs reclassés	899	890		11	10	888	880	1 165	1 154

◆ Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés au cours du premier semestre 2016 est reprise dans le tableau ci-dessous.

	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2016, jusqu'à la date de reclassement	En 2015
<i>en millions d'euros</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances		
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances		
Total Actifs reclassés		

◆ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés au 1er semestre 2016		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact 2016		Impact cumulé au 31.12.2015		Impact 1er semestre 2016		Impact cumulé au 30.06.2016	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances			(39)	(119)	2	2	(37)	(117)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances			20	20	4	4	24	24
Total Actifs reclassés			(19)	(99)	6	6	(13)	(93)

NOTE 8 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

en millions d'euros	Valeur au bilan au 30 juin 2016	Valeur de marché estimée au 30 juin 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et créances	174 839	176 023		46 527	129 496
Créances sur les établissements de crédit	39 896	39 896		39 896	
Comptes ordinaires et prêts JJ	8 946	8 946		8 946	
Comptes et prêts à terme	12 552	12 552		12 552	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	18 398	18 398		18 398	
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	134 943	136 127		6 631	129 496
Créances commerciales	13 884	13 884		1 386	12 498
Autres concours à la clientèle	101 072	102 257			102 257
Titres reçus en pension livrée	905	905		905	
Prêts subordonnés	99	99			99
Titres non cotés sur un marché actif	14 530	14 529			14 529
Avances en comptes courants d'associés	113	113			113
Comptes ordinaires débiteurs	4 340	4 340		4 340	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	174 839	176 023		46 527	129 496

en millions d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et créances	164 357	165 596		41 876	123 720
Créances sur les établissements de crédit	34 107	34 107		34 107	
Comptes ordinaires et prêts JJ	4 782	4 782		4 782	
Comptes et prêts à terme	14 404	14 404		14 404	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	14 921	14 921		14 921	
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	130 250	131 489		7 769	123 720
Créances commerciales	13 036	13 036		1 285	11 751
Autres concours à la clientèle	97 866	99 106			99 106
Titres reçus en pension livrée	1 873	1 873		1 873	
Prêts subordonnés	123	123			123
Titres non cotés sur un marché actif	12 630	12 629			12 629
Avances en comptes courants d'associés	111	111			111
Comptes ordinaires débiteurs	4 611	4 611		4 611	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	164 357	165 596		41 876	123 720

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>en millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 30 juin 2016	Valeur de marché estimée au 30 juin 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	52 940	52 940		52 940	
Comptes ordinaires et prêts JJ	6 127	6 127		6 127	
Comptes et prêts à terme	35 200	35 200		35 200	
Titres donnés en pension livrée	11 613	11 613		11 613	
Dettes envers la clientèle	117 301	117 301		37 429	79 872
Comptes ordinaires créditeurs	34 757	34 757		34 757	
Comptes d'épargne à régime spécial	132	132			132
Autres dettes envers la clientèle	79 740	79 740			79 740
Titres donnés en pension livrée	2 672	2 672		2 672	
Dettes représentées par un titre	48 539	48 549		48 549	
Dettes subordonnées	5 417	5 417		5 417	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	224 197	224 207		144 335	79 872

<i>en millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	58 413	58 413		58 413	
Comptes ordinaires et prêts JJ	4 555	4 555		4 555	
Comptes et prêts à terme	40 826	40 826		40 826	
Titres donnés en pension livrée	13 032	13 032		13 032	
Dettes envers la clientèle	111 858	111 857		34 912	76 945
Comptes ordinaires créditeurs	33 747	33 747		33 747	
Comptes d'épargne à régime spécial	121	121			121
Autres dettes envers la clientèle	76 825	76 824			76 824
Titres donnés en pension livrée	1 165	1 165		1 165	
Dettes représentées par un titre	48 062	48 065		48 065	
Dettes subordonnées	4 955	4 955		4 955	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	223 288	223 290		146 345	76 945

8.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

- Les ajustements de mark-to-market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;
- Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;
- Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :
 - les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
 - les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.
- L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

- L'ajustement de FVA (Funding Valuation Adjustment)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou *Funding Valuation Adjustment* lié au financement de ces instruments.

- Les instruments classés en niveau 1 :

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes, considérées comme exécutables, et mise à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du

stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

- Les instruments classés en niveau 2 :

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

- Les instruments classés en niveau 3 :

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible,
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables,
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré ;

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3 ;

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;

- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur les bases de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits cross-asset de type dual range, les baskets de change sur devises émergentes, Credit Default Baskets. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- Les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- Les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité forward (aussi appelés "Vol Bonds") ;
- Les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012.
- Le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, les tableaux du paragraphe « Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 » fournissent les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la Banque de financement et d'investissement.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

en millions d'euros	30.06.2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	328 948	29 880	295 930	3 138
Créances sur la clientèle	337			337
Titres reçus en pension livrée	88 938		88 938	
Titres détenus à des fins de transaction	22 944	22 667	202	75
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	16 806	16 740	66	
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	3 973	3 762	136	75
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	2 165	2 165		
Instruments dérivés	216 729	7 213	206 790	2 726
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	104		1	103
Créances sur les établissements de crédit	1		1	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	103			103
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	103			103
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	27 411	26 707	20	684
Effets publics et valeurs assimilées	9 968	9 968		
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 587	16 562	9	16
Actions et autres titres à revenu variable	856	177	11	668
Instruments dérivés de couverture	1 866		1 866	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	358 329	56 587	297 817	3 925
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	127		22	105
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	4			4
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	363		363	
Total des transferts vers chacun des niveaux	494		385	109

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des obligations et des dérivés de taux.
Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des obligations et des dérivés de taux.

en millions d'euros	31.12.2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	292 226	26 091	262 645	3 490
Créances sur la clientèle	526			526
Titres reçus en pension livrée	82 744		82 744	
Titres détenus à des fins de transaction	24 977	23 382	1 297	298
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	15 864	15 802	62	
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	5 710	4 177	1 235	298
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 403	3 403		
Instruments dérivés	183 979	2 709	178 604	2 666
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	759		645	114
Créances sur les établissements de crédit	645		645	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	114			114
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	114			114
Actifs financiers disponibles à la vente	26 807	26 285	10	512
Effets publics et valeurs assimilées	11 038	11 038		
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 079	15 076		3
Actions et autres titres à revenu variable	690	171	10	509
Instruments dérivés de couverture	1 434		1 434	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	321 226	52 376	264 734	4 116
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	109			109
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	55			55
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	311	17	294	
Total des transferts vers chacun des niveaux	475	17	294	164

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants sont y compris dettes rattachées.

en millions d'euros	30.06.2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	296 139	28 876	263 507	3 756
Titres vendus à découvert	22 535	22 535		
Titres donnés en pension livrée	56 011		55 811	200
Dettes représentées par un titre				
Instruments dérivés	217 593	6 341	207 696	3 556
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	23 679		16 275	7 404
Instruments dérivés de couverture	2 087		2 079	8
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	321 905	28 876	281 861	11 168
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	104			104
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	143			143
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	303		303	
Total des transferts vers chacun des niveaux	550		303	247

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts de Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option

en millions d'euros	31.12.2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	252 632	24 391	224 560	3 681
Titres vendus à découvert	22 097	22 096		1
Titres donnés en pension livrée	47 015		47 015	
Dettes représentées par un titre	1	1		
Instruments dérivés	183 519	2 294	177 545	3 680
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 087		17 215	6 872
Instruments dérivés de couverture	1 416		1 407	9
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	278 135	24 391	243 182	10 562
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	226	46		180
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	344		344	
Total des transferts vers chacun des niveaux	570	46	344	180

■ Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
	Total	Créances sur la clientèle	Titres détenus à des fins de transaction	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Actifs financiers disponibles à la vente	Obligations et autres titres à revenu fixe	
Solde d'ouverture (01.01.2016)	4 116	526	298		298		2 666	114	114		512	3	509
Gains /pertes de la période	232	(87)	(63)		(63)		208	(11)	(11)		185	17	168
Comptabilisés en résultat	106	(71)	(63)		(63)		208	(11)	(11)		43	17	26
Comptabilisés en capitaux propres	126	(16)									142		142
Achats de la période	116		2		2		114						
Ventes de la période	(178)	(103)	(1)		(1)		(51)				(23)		(23)
Emissions de la période													
Dénouements de la période	(119)						(119)						
Reclassements de la période	42										42		42
Variations liées au périmètre de la période	13										13		13
Transferts	(254)		(160)		(160)		(92)				(2)	(4)	2
Transferts vers niveau 3	109		75		75		30				4		4
Transferts hors niveau 3	(363)		(235)		(235)		(122)				(6)	(4)	(2)
Solde de clôture (30.06.2016)	3 968	336	76		76		2 726	103	103		727	16	711

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Passifs financiers détenus à des fins de transaction				Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01.01.2016)	10 562	1		3 680	6 872	9
Gains /pertes de la période	63	(1)		(15)	79	
Comptabilisés en résultat	63	(1)		(15)	79	
Comptabilisés en capitaux propres						
Achats de la période	196			129	67	
Ventes de la période	(109)			(109)		
Emissions de la période	1 270				1 270	
Dénouements de la période	(757)			(63)	(694)	
Reclassement de la période	(1)					(1)
Transferts	(56)			71	(122)	
Transferts vers niveau 3	247			71	143	
Transferts hors niveau 3	(303)			(38)	(265)	
Solde de clôture (30.06.2016)	11 168			200	7 405	8

- Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

en millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Marge différée au 1er janvier	45	65
Marge différée générée par les nouvelles transactions de la période	19	16
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(7)	(36)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		
Marge différée en fin de période	57	45

■ NOTE 9 : PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Relations avec le groupe Crédit Agricole S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	30.06.2016
ACTIF	
Comptes et prêts	16 115
Instruments dérivés de transaction	42 661
PASSIF	
Comptes et emprunts	21 305
Instruments dérivés de transaction	42 560
Dettes subordonnées	5 416
Actions de préférence	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	
Autres garanties données	868
Contre-garanties reçues	348
Autres garanties reçues	9
Accords de refinancement reçus	3

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 10.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe. Au 30 Juin 2016, les encours déclarés par CA CIB avec ses partenaires BSF (Banque Saudi Fransi), Ubaf et Elipso non éliminés au bilan et hors bilan sont de:

- Comptes et prêts	100 millions d'euros
- Comptes et emprunts	1,5 millions d'euros
- Instruments dérivés de transaction à l'actif :	112 millions d'euros
- Instruments dérivés de transaction au passif :	112 millions d'euros
- Autres garanties données	150 millions d'euros
- Contre-garanties reçues	11 millions d'euros

NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2016

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2016 se présente ainsi de façon détaillée :

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 Juin 2016	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-16	31-déc-15	30-juin-16	31-déc-15
Société mère et ses succursales									
Crédit Agricole CIB S.A.		France		Société mère	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)		Corée du sud	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Inde)		Inde	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Japon)		Japon	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Singapour)		Singapour	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)		Royaume-Uni	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)		Hong-Kong	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (New-York)		Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Iles-Caymans)		Iles Cayman	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Chicago)		Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Taiwan	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)		Luxembourg	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Finlande)		Finlande	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Vietnam)		Vietnam	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Allemagne)		Allemagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Suède)		Suede	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Belgique)		Belgique	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Miami)		Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Canada)	E2	Canada	France	Succursale	intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00
Établissements bancaires et financiers									
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.		Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite		Entreprise associée	mise en équivalence	31,11	31,11	31,11	31,11
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa		Algérie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB AO		Russie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe)	D1	Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Espagne)	D1	Espagne	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Belgique)	D1	Belgique	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Italie)	D1	Italie	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A.	D1	Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Hong-Kong)	D1	Hong-Kong	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Singapour)	D1	Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CFM Indosuez Wealth	D1	Monaco		Filiale	intégration globale	70,13	70,13	68,96	68,96
CA Indosuez Finanzaria S.A.	D1	Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
UBAF		France		Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Japon)		Japon	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Corée du Sud)		Corée du Sud	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Singapour)		Singapour	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
CA Indosuez Wealth (France)	D1	France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Gestion		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Ester Finance Titrisation		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de bourse									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés d'investissement									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	D1	Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV		Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Global Partners Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
L.F. Investment Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez CIM II Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
L.F. Investment L.P.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Groupe)	D1	France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Pays-Bas	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance S.A.S.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France		Filiale	intégration globale	98,33	98,33	98,33	98,33
Fietrec		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
I.P.F.O.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Taiwan	S2 - D4	Taiwan		Filiale	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 Juin 2016	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-16	31-déc-15	30-juin-16	31-déc-15
Assurances									
CAIRS Assurance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers									
CA Indosuez Wealth (Global Structuring)	D1	Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	99,99	100,00	99,99
Calixis Finance		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-kong		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Guernsey		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Guernsey		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,56	99,56	99,56	99,56
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilière Sirius S.A.	S3	Luxembourg		Filiale	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	99,99	99,99
Island Refinancing Srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
MERISMA		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino Italy srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLSA Financial Products Ltd		Bermudes		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Benelpart		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	96,59	96,59
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	98,33	98,33
Lafina		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,06	97,06
SNIGI Belgium		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Socodabecq		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,06	97,06
TCB		France		Filiale	intégration globale	98,59	98,59	97,12	97,12
Armo-Invest		France		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	96,59	96,59
Calophos		France		Filiale	intégration globale	99,95	99,95	96,55	96,55
Miladim		France		Filiale	intégration globale	99,16	99,16	95,72	95,72
Molnier Finances		France		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	96,51	96,51
SNIGI		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipac		Belgique		Filiale	intégration globale	99,58	99,58	96,14	96,14
Placements et réalisations immobilières (SNC)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	96,68	96,68
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole America Services Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	D1	Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Atlantic Asset Securitization LLC		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
LMA SA		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FIC-FIDC		Bésil		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Héphaïstos EUR FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos GBP FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos Multidevises FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Eucalyptus FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Shark FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain EUR FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain GBP FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FCT Cablage FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Acieralliage EURO FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Acieralliage USD FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific EUR FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific IT FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Triple P FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Elipso Finance S.r.l		Italie		Co-entreprise	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
CA-CIB Pension Limited Partnership		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
ItiAsset Finance SRL		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Lumis	E3	France		Filiale	intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00

(a) Légende**Entrées (E) dans le périmètre :**

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers :

- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de méthode de consolidation
- D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre
- D4 : Entités en IFRS 5
- D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10
- D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

(b) Légende**Type d'entité et nature du contrôle**

- Filiale
- Entité structurée contrôlée
- Co-entreprise
- Co-entreprise structurée
- Opération en commun
- Entreprise associée
- Entreprise associée structurée
- Succursale

■ NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1^{er} août 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Anik Chaumartin

Emmanuel Benoist

Hasan Baaj

Valérie Meeus

3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1.	Notes des agences de notation	94
2.	Autres informations sur l'évolution récente de la société	95
2.1	Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2016	95
2.2	Composition de la Direction générale au 30 juin 2016	95
2.3	Composition du Comité des risques au 30 juin 2016	96
2.4	Composition du Comité d'audit au 30 juin 2016	96
2.5	Composition du Comité des nominations au 30 juin 2016	96
2.6	Composition du Comité des rémunérations au 30 juin 2016	96
2.7	Composition du Comité exécutif au 30 juin 2016	96
2.8	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	97
3.	Rapport annuel au titre de l'exercice 2016 relatif à la politique et aux pratiques de rémunération des personnes définies à l'article L. 511-71 du code monétaire et financier et en application du règlement délégué (UE) no 604/2014 de la Commission du 4 mars 2014	98
4.	Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration	105

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Contrepartie long-terme/court-terme	N/A	Aa3(cr)/P-1(cr)	N/A
Dette long terme senior	A	A1	A
Perspective	Stable	Stable	Positive
Dernière décision de notation	02/12/2015	19/07/2016	07/06/2016
Décision de notation	Affirmation des notes long terme et court terme ; perspective révisée de négative à stable	Relèvement d'un cran des notes long-terme ; perspective révisée de positive à stable ; notes court terme affirmées	Affirmation des notes long terme et court terme ; perspective positive inchangée
Dette court terme	A-1	Prime-1	F1

2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2016

L'Assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2016 a :

- nommé Mesdames Claire Dorland-Clauzel, Elisabeth Eychenne et Nicole Gourmelon en qualité d'administrateurs.

Le Conseil d'administration du 9 mai 2016 a :

- coopté Monsieur Bertrand Corbeau en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Michel Mathieu qui a souhaité démissionner.
- nommé Messieurs Jacques Ducerf et Nicolas Venard, en qualité de censeurs.

En conséquence, la composition du Conseil d'administration au 30 juin 2016 est la suivante :

Président

M. Philippe Brassac

Administrateurs

M. Bertrand Corbeau
 Mme Marie-Claire Daveu*
 Mme Claire Dorland-Clauzel*
 Mme Elisabeth Eychenne
 M. Jean-Frédéric Dreyfus**
 Mme Nicole Gourmelon
 Mme Fabienne Haas*
 M. François Imbault
 M. Marc Kyriacou**
 Mme Anne-Laure Noat*
 M. Jean-Pierre Paviet
 M. Jean-Louis Roveyaz
 M. François Thibault
 M. Jean-Pierre Vauzanges
 M. François Veverka*

Censeurs

M. Jacques Ducerf
 M. Nicolas Venard

* Administrateurs indépendants

**Administrateurs représentant les salariés

2.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2016

Le Conseil d'administration du 9 mai 2016 a :

- pris acte de la démission de Monsieur Paul de Leusse de son mandat de Directeur général délégué avec effet au 18 mai 2016 et nommé Monsieur François Marion pour le remplacer.

Au 30 juin 2016, la Direction générale est donc composée comme suit :

- M. Jean-Yves Hocher – Directeur général
- M. François Marion – Directeur général délégué
- M. Régis Monfront – Directeur général délégué
- M. Jacques Prost – Directeur général délégué

2.3 COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2016

M. François Veverka, Président et administrateur indépendant
 Mme Marie-Claire Daveu, administrateur indépendant
 Mme Anne Laure Noat, administrateur indépendant
 Mme Nicole Gourmelon
 M. Jean-Pierre Paviet

2.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2016

Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administrateur indépendant
 Mme Claire Dorland-Clauzel, administrateur indépendant
 M. Jean-Pierre Paviet
 M. Jean-Pierre Vauzanges
 M. François Veverka, administrateur indépendant

2.5 COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS AU 30 JUIN 2016

Mme Marie-Claire Daveu, Présidente et administrateur indépendant
 Mme Claire Dorland-Clauzel, administrateur indépendant
 M. Jean-louis Roveyaz

2.6 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2016

Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administrateur indépendant
 M. Jean-Frédéric Dreyfus, administrateur représentant les salariés
 Mme Fabienne Haas, administrateur indépendant
 M. Jean-louis Roveyaz

2.7 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 30 JUIN 2016

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2016 est la suivante :

M. Jean-Yves HOCHER	Directeur général
M. François MARION	Directeur général délégué
M. Régis MONFRONT*	Directeur général délégué
M. Jacques PROST	Directeur général délégué
M. Jean-François BALAY	Risk & Permanent Control
Mme Martine BOUTINET	Human Resources
Mme Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
M. Frédéric COUDREAU	Global IT
Mme Catherine DUVAUD	Global Compliance
Mme Isabelle GIROLAMI	Global Markets Division
M. Bertrand HUGONET	Corporate Secretary & Communication
M. Eric LECHAUDEL	Operations & Country COOS
M. Jamie MABILAT	Debt Optimisation & Distribution
Mme Véronique McCARROLL	Strategy and Business Transformation
M. Frédéric MERON	Finance
M. Thierry SIMON	International Trade & Transaction Banking
M. Jacques de VILLAINES	Structured Finance

*M. Régis Monfront : Client Coverage & International Network

2.8 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 9 mai 2016 a arrêté les décisions suivantes concernant les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB¹ :

I. Rémunération fixe du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration a approuvé la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Jacques PROST portée à 450 000 euros à compter du 18 mai 2016, après prise en compte de l'évolution de son périmètre de supervision.

II. Rémunération du nouveau Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur François MARION en qualité de Directeur général délégué avec effet à compter du 18 mai 2016 et a approuvé la structure de sa rémunération ainsi que des engagements soumis à la procédure des conventions réglementées :

- Rémunération fixe annuelle : 380 000 euros
- Rémunération variable cible : 80% de sa rémunération fixe
- Rémunération variable plafond : 130% de sa rémunération fixe conformément au plafond dérogatoire de 200% approuvé par l'Assemblée générale du 9 mai 2016
- Cessation du mandat social : pendant la durée de son mandat social, le contrat de travail de Monsieur MARION est suspendu. Il sera réactivé à l'issue de ce mandat social avec maintien de tous les droits attachés à ce contrat de travail. Cet engagement est soumis à la procédure des conventions réglementées conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Régime de retraite : Monsieur MARION bénéficie des régimes de retraite des cadres dirigeants en vigueur au sein de Crédit Agricole CIB et d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (régime fermé), complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance. Au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, le Conseil d'administration a pris acte que Monsieur MARION avait déjà atteint avant sa nomination en qualité de Directeur général délégué, le maximum du taux de remplacement applicable et qu'en conséquence il n'y avait donc pas lieu de soumettre la mise en œuvre du règlement de retraite supplémentaire à prestations définies à une condition de performance. Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur MARION ainsi que son affiliation au régime de retraite supplémentaire à prestations définies au titre de son mandat social sont soumis à la procédure des conventions réglementées dans le cadre de l'article L225-42-1 du Code de commerce.
- Régimes de sécurité sociale, de mutuelle et de prévoyance : Monsieur MARION bénéficie des régimes de sécurité sociale, de mutuelle et de prévoyance en vigueur chez Crédit Agricole CIB durant l'exercice de son mandat social.
- Voiture de fonction: Monsieur MARION bénéficie d'une voiture de fonction.

III. Rémunération du Directeur Général Délégué démissionnaire

Le Conseil d'Administration a approuvé les modalités d'attribution de la rémunération variable au titre de 2016 du Directeur Général Délégué démissionnaire Monsieur DE LEUSSE selon lesquelles cette rémunération variable sera attribuée par Crédit Agricole CIB prorata temporis pour la période du 1er janvier 2016 au 18 mai 2016 inclus, soit cinq mois.

IV. Rémunération variable 2016 : Objectifs économiques et non économiques des Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'Administration a approuvé les objectifs économiques et non-économiques 2016 des Directeurs Généraux Délégués.

Les critères économiques approuvés par le Conseil d'administration comptent pour 50% dans la rémunération variable annuelle. Ils sont communs aux Directeurs généraux délégués et portent à la fois sur le périmètre de Crédit Agricole SA et celui de Crédit Agricole CIB. Ils prennent en compte les résultats financiers, les niveaux d'investissement et de risques générés ainsi que le coût du capital et celui de la liquidité.

Les critères non-économiques approuvés par le Conseil d'administration comptent pour 50% dans la rémunération variable annuelle. Comme pour 2015, ils reposent sur trois groupes d'objectifs : le développement du capital humain, la création de valeur pour les clients, la création de valeur sociétale.

Le Conseil d'Administration a également été informé des objectifs économiques et non-économiques 2016 fixés par Crédit Agricole SA à Monsieur HOCHER. Pour rappel, le mandat social de Directeur Général Crédit Agricole CIB de Monsieur HOCHER est exercé à titre gracieux, sa rémunération étant désormais attribuée et supportée en totalité par Crédit Agricole SA.

¹ L'information détaillée concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux figure dans le Document de référence, partie 3 « Gouvernement d'entreprise », p.94, disponible sur le site internet www.ca-cib.fr

3. RAPPORT ANNUEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 RELATIF À LA POLITIQUE ET AUX PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNES DÉFINIES À L'ARTICLE L. 511-71 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET EN APPLICATION DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) NO 604/2014 DE LA COMMISSION DU 4 MARS 2014

Le présent rapport est établi conformément à l'article 450 du règlement (UE) N°575/2013 du 26 juin 2013.

Politique de rémunération et gouvernance

■ Principes généraux de la politique de rémunération

Crédit Agricole CIB définit une politique de rémunération responsable qui s'attache à porter ses valeurs dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations nationales et internationales, Crédit Agricole CIB veille à développer un système de rémunération qui assure à ses collaborateurs une rétribution cohérente vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont il a besoin. Des comparaisons avec d'autres groupes financiers sont régulièrement réalisées à cet effet.

Les attributions de rémunération, notamment variables, sont effectuées avec l'objectif de développer une performance individuelle et collective durable tout en promouvant une gestion saine et maîtrisée des risques.

La politique de rémunération de Crédit Agricole CIB s'inscrit par ailleurs dans un cadre fortement réglementé, spécifique au secteur bancaire.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Agricole CIB est constituée par :

- La rémunération fixe
- La rémunération variable annuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation en France, profit sharing à l'international),
- La rémunération variable long terme et différée sous conditions d'acquisition définitive,
- Les péripériques de rémunération (régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance santé).

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

■ Gouvernance de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Crédit Agricole est revue annuellement par la Direction Générale, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines et conformément aux lignes directrices de la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole SA. Elle reçoit la contribution des fonctions de contrôle. La politique de rémunération est validée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Composition et rôle du Comité des rémunérations

Le règlement intérieur précise notamment que le Comité des rémunérations est constitué au moins pour moitié de membres indépendants, compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération.

Le Président du Comité et les membres du comité sont désignés par le Conseil d'administration.

La composition de ce Comité, qui a été revue en 2015, est de quatre membres :

- Madame Anne-Laure Noat, Administrateur indépendant est Présidente de ce Comité depuis le 11 décembre 2015, en remplacement de Monsieur Brassac qui avait lui-même succédé à Monsieur Chifflet en 2015 ;
- Monsieur Jean-Frédéric Dreyfus, Administrateur représentant les salariés, nommé le 16 février 2015 ;
- Madame Fabienne Haas, Administrateur indépendant, en fonction depuis le 30 avril 2014 ;
- Monsieur Jean-Louis Roveyaz, nommé le 24 août 2010.

Ce Comité, comporte ainsi deux Administrateurs qualifiés d'indépendants sur les quatre membres qui composent ce Comité.

Les missions du Comité des rémunérations s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe. Dans un objectif d'harmonisation des politiques de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A., le Directeur des Ressources Humaines Groupe est invité aux séances du Comité des rémunérations. En effet, un suivi global de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. est effectué depuis 2010 au sein de Crédit Agricole S.A. Ce suivi, présenté au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., comprend notamment des propositions de principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, l'examen de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées, ainsi qu'une revue annuelle, par le Comité des rémunérations du Conseil de Crédit Agricole S.A., du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles sur les rémunérations.

Le Comité des rémunérations a notamment pour mission d'émettre des recommandations préalablement aux décisions soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Ses recommandations portent sur :

- Les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, telles que prévues dans les statuts, versées aux membres du Conseil et à son Président, ainsi que les rémunérations, avantages en nature et droits pécuniaires accordés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués. Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés dans le rapport de gestion relèvent de sa responsabilité ;
- Les principes en matière de rémunération variable des collaborateurs de la Société (composition, assiette, forme et date de versement), ainsi que sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération.

Dans le cadre de ses missions, le Comité doit également :

- Examiner la déclinaison de l'enveloppe de rémunération variable au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
- Rendre compte au Conseil d'administration de sa revue annuelle de la politique de rémunération, ainsi que de la vérification de sa conformité aux dispositions applicables aux établissements de crédit et de sa cohérence avec les normes professionnelles applicables.

La gouvernance de Crédit Agricole CIB en matière de politique de rémunération ainsi que les informations sur la rémunération individuelle de l'organe exécutif sont détaillées dans le document de référence de Crédit Agricole CIB au titre de 2015 (lien internet : <http://www.ca-cib.fr/profil/elements-financiers.htm>).

Rôle des fonctions de contrôle

En conformité avec les obligations réglementaires, la Direction des ressources Humaines associe les fonctions de contrôle à l'élaboration de la politique de rémunération, à la revue des rémunérations variables et à la définition du personnel identifié.

En outre, comme toutes les fonctions support, ces fonctions sont rétribuées sur des enveloppes de rémunération variable déterminées sur des objectifs propres, indépendamment des résultats des activités qu'elles contrôlent.

La mise en oeuvre de la politique de rémunération est soumise annuellement au contrôle de l'Inspection Générale Groupe.

■ Rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux

La rémunération des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB se conforme :

- au cadre réglementaire défini par le Code Monétaire et Financier et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui transpose en France les dispositions européennes relatives à la rémunération du personnel identifié dont font partie les dirigeants mandataires sociaux ;
- aux recommandations et principes du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées révisé en novembre 2015 («Code AFEP-MEDEF ») ;
- aux dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et de l'article L 225-42-1 du Code de Commerce, relativement à l'acquisition des droits annuels conditionnels de retraite supplémentaire à prestations définies.

Les éléments de la rémunération des membres de la Direction générale sont revus annuellement par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, avec pour objectif principal la reconnaissance de la performance sur le long terme.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est détaillée au chapitre 3 sur le gouvernement d'entreprise du document de référence.

Les conditions de performance sont alignées sur celles de la rémunération variable long terme (telle qu'elle est définie dans les documents de référence de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A.) et sont les suivantes:

- performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. définie par la progression du résultat d'exploitation de Crédit Agricole S.A.,
- performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes,
- performance sociétale de Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

PERSONNEL IDENTIFIÉ ET POLITIQUE APPLICABLE

■ Périmètre du personnel identifié

La politique de rémunération de Crédit Agricole CIB au titre de 2015 relève des textes applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement (le package « CRD4 »). Elle est alignée sur la politique de rémunération de Crédit Agricole S.A.

Le règlement délégué de la Commission européenne n°604/2014 et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne définissent le champ d'application des mesures d'encadrement des collaborateurs dits « personnels identifiés ».

Sont définis comme personnel identifié chez Crédit Agricole CIB au titre de 2015 :

- Les personnels au titre de leur fonction au sein de Crédit Agricole CIB :
 - Les membres de la Direction Générale, les membres du comité exécutif et les membres du Comité de Direction,
 - Les collaborateurs responsables des fonctions de contrôles, à savoir les fonctions Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit, ainsi que le responsable de la fonction Juridique,
 - Les responsables des principaux métiers,
 - Les collaborateurs qui président les comités faitiers « nouvelles activités / nouveaux produits ».
- Les personnels en fonction du niveau de leur délégation ou de leur rémunération :
 - Les collaborateurs ayant une délégation de pouvoirs d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5% du capital Common Equity Tier One (CET1),
 - Les collaborateurs superviseurs Volcker ayant une capacité d'engagement sur des risques de marché supérieure à 2millions d'euros ainsi que les traders seniors,
 - Les responsables hiérarchiques de collaborateurs non identifiés individuellement mais qui collectivement et en cumulé ont une délégation de pouvoirs d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5% du Common Equity Tier One (CET1),
 - Les collaborateurs dont la rémunération brute totale attribuée a été supérieure ou égale à 500.000 € au titre du précédent exercice.
- Les collaborateurs non identifiés au titre de l'un des critères précédents et dont la rémunération totale les positionne dans les 0,3% des collaborateurs les mieux rémunérés au titre de l'exercice précédent

La détermination des collaborateurs faisant partie de la population identifiée est effectuée chaque année sous la responsabilité conjointe des fonctions Ressources Humaines, Risques et Contrôles Permanents et Conformité des entités et du groupe.

■ Principes de la politique de rémunération du personnel identifié

Conformément à la réglementation, la politique de rémunération des personnels identifiés est caractérisée par les principes suivants :

- Les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin ;
- La composante variable ne peut excéder 100% de la composante fixe. Néanmoins, chaque année, l'Assemblée Générale des actionnaires peut approuver un ratio maximal supérieur à condition que le niveau global de la composante variable n'excède pas 200% de la composante fixe de chaque collaborateur ;
- Une partie de la rémunération variable est différée sur trois ans et acquise par tranches, sous condition de performance, de présence et de gestion du risque;
- Une partie de la rémunération variable est versée en actions Crédit Agricole S.A. ou instruments adossés à l'action Crédit Agricole S.A.;
- L'acquisition de chaque tranche de différé est suivie d'une période de conservation de six mois. Une partie de la rémunération non différée est également bloquée pendant six mois.

■ Caractéristiques des règles de différé du personnel identifié

Montants des rémunérations variables à différer

Le système mis en place favorise l'association des collaborateurs à la performance moyen-terme de Crédit Agricole CIB et la maîtrise des risques. La part différée est fonction de la part variable globale allouée pour l'exercice.

En pratique, compte tenu du principe de proportionnalité, les collaborateurs dont le bonus ou la part variable est inférieure à 120 000€ sont exclus du champ d'application des règles de différé sauf exigence contraire des régulateurs locaux des pays où Crédit Agricole CIB est implanté.

Dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise, un système de rémunération variable différée s'applique également aux collaborateurs de Crédit Agricole CIB ne relevant pas du personnel identifié.

Versement en titres ou instruments équivalents

La rémunération variable différée, ainsi que la part non différée portée 6 mois, sont acquises sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. ou d'instruments adossés à l'action Crédit Agricole S.A. De ce fait, 50% au moins de la rémunération variable sont attribués en actions ou instruments équivalents.

Toute stratégie de couverture ou d'assurance limitant la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le dispositif de rémunération est prohibée.

Conditions d'acquisition

L'acquisition de la part différée se fait par tiers : 1/3 en année N+1, 1/3 en année N+2 et 1/3 en année N+3 par rapport à l'année de référence (N), sous réserve que les conditions d'acquisition suivantes soient remplies :

- Conditions de performances
- Conditions de présence
- Gestion du risque conforme aux règles internes

Chacune des dates d'acquisition est prolongée par une période de portage de 6 mois.

Pour les collaborateurs de Crédit Agricole CIB soumis au mécanisme de rémunération variable différée (hors mandataires sociaux) la condition de performance est calculée par rapport à l'objectif de résultat net part du groupe (RNPG) de Crédit Agricole CIB, arrêté lors de l'année d'attribution de la rémunération variable considérée.

■ Limitation des bonus garantis

Les rémunérations variables garanties sont strictement limitées aux cas d'embauches et pour une durée ne pouvant excéder un an.

L'attribution d'une rémunération variable garantie est soumise aux modalités du plan de rémunération différée applicable sur l'exercice. De ce fait, l'ensemble des règles relatives aux rémunérations variables des collaborateurs preneurs de risques (barème de différé, conditions de performance, publication) s'appliquent à ces bonus.

■ Prise en compte des risques dans la rémunération variable

L'enveloppe globale des rémunérations variables prend en compte l'ensemble des risques, y compris coût du risque et coût du capital.

L'ensemble des collaborateurs est évalué chaque année par son manager sur sa connaissance et son respect des règles de fonctionnement définies en interne.

Cette approche a pour objectif de promouvoir les cultures Risque et Conformité au sein de Crédit Agricole CIB. Le collaborateur est ainsi informé des compétences « conformité » attendues au sein de son métier ainsi que des comportements exemplaires qu'il doit tenir à titre individuel dans le cadre de son activité professionnelle. Les managers sont des acteurs de la promotion de cette culture en évaluant, selon des critères clairement définis, les compétences « conformité » des collaborateurs qu'ils supervisent.

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs est également soumis à un contrôle des comportements à risque effectué par les Directions des Risques et de la Conformité. En cas d'infraction grave, les collaborateurs ayant eu un comportement de nature à mettre la banque en situation de risque significatif peuvent voir leur rémunération variable réduite en tout ou partie. De même l'acquisition de leur rémunération variable différée peut elle-aussi être remise en question.

INFORMATIONS QUANTITATIVES CONSOLIDÉES SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE EXÉCUTIF ET DU PERSONNEL IDENTIFIÉ, RÉMUNÉRÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB

■ Rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2015

Au titre de 2015, 341 collaborateurs font partie du personnel identifié au sens du règlement délégué de la Commission européenne n°604/2014 et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. L'enveloppe totale de rémunération variable qui leur est attribuée s'élève à 95 millions d'euros.

■ Montants des rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2015, répartis entre part fixe et part variable, et nombre de bénéficiaires – en M€

	Dirigeants effectifs	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions Support	Fonction de contrôle	Autres	TOTAL
Nombre de personnes concernées	3	315			13	10		341
Total des rémunérations	2,2	171,6			6,5	4,4		184,8
Montant de la part fixe	1,2	83,0			3,6	2,4		90,1
Montant de la part variable	1,1	88,6			2,9	2,0		94,7

A titre de comparaison par rapport à l'année dernière, la rémunération moyenne (part fixe + part variable) est en légère baisse de 1% si l'on se positionne à taux de change constant et à périmètre constant (population identifiée en 2015 comme en 2014), avec une part variable moyenne en baisse de 5%.

■ Montants et forme des rémunérations variables, répartis entre montants acquis et montants différés conditionnels des collaborateurs dont la rémunération est différée – en M€

	Dirigeants effectifs	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions Support	Fonction de contrôle	Autres	TOTAL
Nombre de personnes concernées	3	264			10	7		284
Montant acquis	0,5	40,7			1,3	0,9		43,4
Montant en numéraire indexé *	0,1	7,2			0,2	0,2		7,7
Montant différé conditionnel	0,4	37,6			1,1	0,7		39,8

* Montant attribué en mars 2016, indexé sur l'action Crédit Agricole S.A. et payable en septembre 2016

- Montants et forme des rémunérations variables, répartis entre paiement en espèces, en actions et titres adossés à des actions des collaborateurs dont la rémunération est différée – en M€.

	Dirigeants effectifs	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions Support	Fonction de contrôle	Autres	TOTAL
Nombre de personnes concernées	3	264			10	7		284
Payement en espèces	0,5	40,7			1,3	0,9		43,4
Payement en actions ou en instruments équivalents	0,5	44,8			1,3	0,9		47,5

- Encours des rémunérations variables

Montants des encours de rémunérations différées, non acquises – en M€.

	Dirigeants effectifs	Reste du Groupe
Montant des encours de rémunérations différées non acquises au titre de 2015	0,4	39,4
Montant des encours de rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs	0,5	29,4

- Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice 2015

Montants des encours de rémunérations différées attribués au cours de l'exercice, versés ou réduits, après ajustements en fonction des résultats

	Au titre de 2012	Au titre de 2013	Au titre de 2014
Montant des rémunérations différées versées *	11,1	9,3	10,3
Montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées	0	0	0

* Les montants versés aux bénéficiaires au titre des exercices, 2011, 2012 et 2013, exprimés en valeur d'attribution, ne tiennent pas compte de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. entre l'attribution et l'acquisition.

- Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice 2015

Paiements au titre de nouvelles embauches ou d'indemnités de licenciement effectués au cours de l'exercice, et nombre de bénéficiaires de tels paiements – en M€

	Sommes versées	Nombre de bénéficiaires
Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires	4	9
Montant des sommes payées pour les nouvelles embauches et nombre de bénéficiaires	4	4

- Garanties d'indemnités de rupture

Garanties d'indemnités de licenciement accordées au cours de l'exercice, nombre de bénéficiaires et somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire

	2015
Montant des garanties d'indemnités de rupture	0
Nombre de bénéficiaires	0
Garantie la plus élevée	0

- Informations sur les membres de l'organe exécutif et du personnel identifié ayant une rémunération totale supérieure à 1 m€

Rémunération totale	France	Europe (hors France)	Reste du monde
De 1 000 000 à 1 500 000 €	1	8	2
De 1 500 000 à 2 000 000 €		4	
De 2 000 000 à 2 500 000 €		1	
Supérieure à 2 500 000 €			

A méthodologie et change constant, il n'y aurait eu que 8 collaborateurs dont la rémunération dépasse 1 million d'euros en 2015.

4. REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article 435 [2-c] du règlement (UE) n°575/2013 et article L511-99 du code monétaire et financier)

Conformément à l'article L.511-99 du code monétaire et financier, le Comité des nominations, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné, lors de sa séance du 2 mai 2016, l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Cette représentation équilibrée devra s'établir à une proportion qui ne pourra être inférieure à 40% pour chaque sexe, conformément à l'article L.225-18 du code de commerce qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et dont les dispositions seront applicables à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, la conformité à ces dispositions étant appréciée à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue après le 1er janvier 2017.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est actuellement de 43%. La Banque s'est donné pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40% pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration tout en assurant une complémentarité dans les origines, les expériences et les compétences des administrateurs.

4

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Personne responsable de l'actualisation du document de référence et du contrôle des comptes	108
2. Contrôleurs légaux des comptes	109
3. Table de concordance	110

1. PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2015 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la section « Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle » de la partie 2 du présent document.

Fait à Montrouge, le 12 août 2016

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB

Jean-Yves HOCHER

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres
Membre du réseau Ernst & Young
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Valérie Meeus et Hassan Baaj

Siège social :
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Anik Chaumartin et Emmanuel Benoist

Siège social :
63 Rue de Villiers
92200 Neuilly Sur Seine

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Picarle et Associés
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Marc Charles

Siège social :
1-2 place des saisons
92400 Courbevoie-Paris-La Défense

M. Etienne Boris
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Siège social :
63 rue de Villiers
92208 Neuilly Sur Seine cedex

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

Le mandat de M. Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit est venu à expiration lors de l'assemblée du 9 mai 2012.

L'assemblée générale du 9 mai 2012 a nommé M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices

3. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page de ce document	N° de page du document de référence
1. Personne responsable	108	325
2. Contrôleurs légaux des comptes	109	326
3. Facteurs de risque	10 à 20	136 à 161 226 à 233 253 à 254
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1 Histoire et évolution de la Société		8 à 10
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités		11 à 13
5.2 Principaux marchés		11 à 13
6. Organigramme		276 à 280
6.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur		2 à 3
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	87	204
7. Informations sur les tendances	9	131
8. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance		57 à 66
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	97 à 104	80 à 121
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance		90
10. Principaux actionnaires	73	254
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
11.1 Informations financières historiques ⁽¹⁾	43 à 91	203 à 315
11.2 États financiers	44 à 91	204 à 283 286 à 314
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	91	283 315
11.4 Dates des dernières informations financières	43	203
11.5 Informations financières intermédiaires	43 à 91	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	19	160, 318
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		318
12. Contrats importants		318
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		N/A
14. Documents accessibles au public		318

(1) En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, l'examen de la situation financière et du résultat 2015, les facteurs de risque présentés respectivement aux pages 203 à 283, 123 à 134 et 136 à 161 du document de référence 2015 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 17 mars 2016 sous le numéro D.16-0159 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr).

Ce document respecte l'environnement : il a été conçu de manière à optimiser la quantité de papier.
Il est imprimé sur un papier fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement, labellisé PEFC.
L'imprimeur est certifié Imprim'Vert. Il recycle et traite l'ensemble des déchets liés à l'impression.
Ce document est recyclable.





12, place des Etats-Unis
CS 70052, 92547 Montrouge Cedex
01 41 89 00 00
www.ca-cib.com

Le présent document est disponible sur le site de Crédit Agricole CIB :
www.ca-cib.com et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers :
www.amf-france.org